

Le parc naturel de la mer de Corail



GOUVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**

Sommaire

PARTIE I : L'ESPACE MARITIME DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

UN ESPACE À DÉCOUVRIR	9
UN ESPACE DE VIE	15
UN ESPACE À ENJEUX	41
UN ESPACE PACIFIQUE	47

PARTIE II : LE PARC NATUREL

UN PROJET CONCERTÉ	55
LE PÉRIMÈTRE	59
LES ORIENTATIONS DE GESTION	63
LE COMITÉ DE GESTION	83

ANNEXES	87
---------	----





Avant-propos

Au cœur de la mer de Corail, **les vastes étendues océaniques de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie** - qui représentent 98 % du territoire - sont ponctuées d'« îles Éloignées » et d'importants ensembles coralliens encore mal connus, en dépit d'une fréquentation souvent ancestrale.

L'histoire géologique de cet espace a façonné des reliefs sous-marins complexes, souvent invisibles de la surface, mais qui favorisent l'existence d'environnements singuliers, dynamiques et **d'écosystèmes d'une extraordinaire diversité**. De l'obscurité des abysses aux eaux chaudes et turquoises des récifs, du plancton à la grande faune migratrice, tout un peuple de la mer, aux formes et aux interactions innombrables, s'est développé.

Bien que relativement peu fréquentés à ce jour, ces espaces offrent des services variés aux communautés humaines (pêches, liaisons maritimes...) et sont légitimement considérés comme des **sources de richesses potentielles**, offrant des perspectives d'activité et de développement économique prometteuses. **Il s'agit ainsi de concilier développement économique et social et préservation de cet environnement exceptionnel**, dans un contexte de développement humain mondialisé, à la fois source d'opportunités, mais aussi de bouleversements pour le climat et les écosystèmes.

Pour apporter des éléments de réponse, **une analyse stratégique de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie** a été réalisée. À partir d'une synthèse des connaissances issues de nombreux travaux scientifiques, ce travail a permis d'identifier différents enjeux de gestion, environnementaux et socio-économiques, souvent croisés. **C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un parc naturel de la mer de Corail** dans le but de disposer d'un outil de gestion capable de relever les différents défis de protection et de développement durable. L'ensemble des acteurs du milieu marin concernés a été associé au projet dès 2012, au sein d'un comité de concertation.

Protéger, valoriser, connaître et faire connaître la vie, les ressources de ces environnements exceptionnels et créateurs de richesse pour la Nouvelle-Calédonie, réunir les conditions d'une **économie bleue** et participer à la **dynamique internationale de protection des océans** : tels sont les grands objectifs de ce parc naturel. Ce nouvel outil de gestion de l'environnement constitue une sorte de parlement de la mer où les acteurs du milieu marin concernés vont pouvoir **échanger et construire un projet de développement durable à la hauteur des richesses naturelles que recèle l'Espace maritime**.

L'ESPACE MARITIME DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



An aerial photograph of a tropical atoll. The water transitions from a deep blue in the open ocean to a vibrant turquoise near the shore, indicating shallow depths. A narrow, light-colored sandy beach is visible along the edge of the island. The surrounding water is a deep, dark blue, and other smaller islands are visible in the distance.

UN ESPACE
À DÉCOUVRIR



GÉOGRAPHIE

Les eaux de la Nouvelle-Calédonie comprennent l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie géré par le gouvernement (d'une superficie d'environ 1 291 000 km²) et les eaux sous compétence provinciale (76 000 km²).

Du nord au sud, elles s'étendent sur une distance maximale de 1 279 km, soit plus de 10° de latitude. D'est en ouest, elles s'étendent sur une distance maximale de 1 964 km, soit plus de 16° de longitude. La superficie de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie correspond à plus de trois fois la superficie des eaux bordant la France métropolitaine.



Eaux intérieures : désignent les eaux situées entre la côte et la ligne de base de la mer territoriale. Sauf disposition contraire, la ligne de base correspond, pour une île, à la ligne de basse mer le long du rivage et à la limite extérieure du récif pour une île bordée d'un récif ou pour un atoll.

Eaux territoriales (ou mer territoriale) : désigne la partie de mer côtière sur laquelle s'étend la souveraineté d'un État côtier. Sa largeur maximale est fixée internationalement à 12 milles marins (22 km) à partir de la ligne de base.

ZEE : une Zone Économique Exclusive est l'espace marin sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

L'Espace maritime comporte deux catégories :

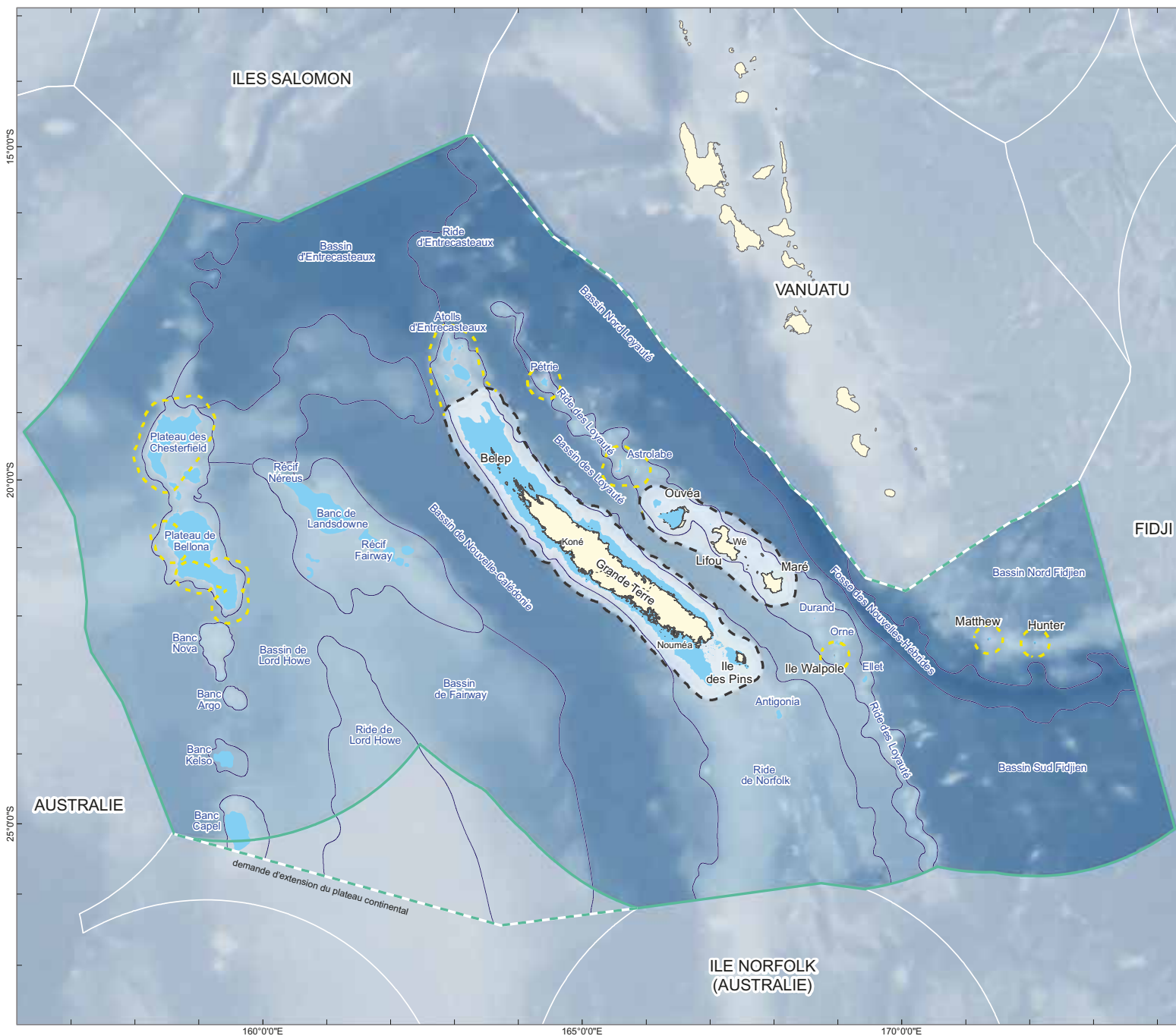
- Les **eaux intérieures et territoriales** des « îles Éloignées » non rattachées au territoire d'une province : plateau des Chesterfield, plateau de Bellona, récifs d'Entrecasteaux, récif Pétrie, récifs de l'Astrolabe, île Walpole, île Matthew, île Hunter.

- L'ensemble de la **Zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie**. Il s'agit de la zone de 188 milles marins maximum, située au-delà des eaux territoriales (12 milles) bordant les zones émergées. Lorsque les limites des eaux territoriales de deux pays voisins sont éloignées d'une distance inférieure à deux fois la largeur maximale de la ZEE, des conventions bilatérales de délimitation sont nécessaires et se basent sur le principe d'équidistance. Pour la Nouvelle-Calédonie, c'est le cas avec l'Australie, les îles Salomon et Fidji, alors qu'aucune convention n'a été signée avec le Vanuatu.

Nouvelle-Calédonie

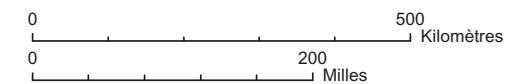
Répartition des compétences en mer

Au sud-ouest de la ZEE, figure également une zone correspondant à la **demande d'extension du plateau continental** établie conformément à la convention bilatérale signée avec l'Australie et validée par l'ONU. Lorsque cette décision aura été transposée en droit français, la France / Nouvelle-Calédonie deviendra compétente pour la gestion des ressources du sol et du sous-sol correspondantes. Les eaux, et leurs ressources, demeureront internationales (haute mer). **Cet espace ne fait pas partie du périmètre du parc naturel.**



Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie géré par le gouvernement

- Eaux intérieures et territoriales des îles Éloignées
- Limites de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie
- Eaux intérieures et territoriales gérées par les provinces
- Espaces récifo-lagonaires et bancs
- Limite des grands reliefs sous-marins



Sources des données : www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ESPACE MARITIME



LA MER

> **Superficie:** 1 291 000 km², soit la moitié de la superficie de la Méditerranée.

> **Biorégion marine:** bassins fragmentés d'archipels, caractérisés par des eaux pauvres en éléments nutritifs. Toutefois, des enrichissements localisés sont présents autour des nombreux reliefs. **Plus de 500 monts sous-marins** et autres élévations remarquables identifiés, soit 15% des fonds marins de l'Espace maritime.

> **Plus d'un tiers des monts sous-marins dépassent 2 000 m de hauteur.** Seize structures mesurent plus de 3 000 m de hauteur.

> **25 % des fonds marins ont une profondeur inférieure à -2 000 m** et 50 % se situent entre -2 000 et -4 000 m.

La profondeur maximale est de **-7 919 m** dans la fosse des Nouvelles-Hébrides. Il s'agit de la zone la plus profonde des eaux françaises.

Profond

> **Habitats présents:** monts sous-marins, pentes insulaires et canyons, plaines et fosse abyssales. Présence de sources hydrothermales actives suspectée.

> **Écosystèmes profonds remarquables au niveau mondial** pour leur grande diversité biologique (coraux froids, poissons, crustacés, mollusques). 3 à 10 % de l'Espace maritime présentent des habitats favorables au développement de récifs de coraux froids.

> **Ressources en vivaneaux et béryx.**

> **Ressources à confirmer en hydrocarbures et ressources minérales** (encroûtements et sulfures).



Pélagique

> **Ressources principalement ciblées:** thon blanc (germon) et thon jaune.

> La flottille palangrière est composée d'**une vingtaine de navires locaux**, d'une longueur moyenne de 22 m et effectuant des marées de 8 à 12 jours. Captures annuelles: 2 500 tonnes dont 1 600 de

thon blanc et 500 de thon jaune. Une vingtaine d'espèces commercialisées.

> **Elle génère près de 500 emplois** directs et indirects, pour un CA de 1,25 milliard de francs CFP (soit 10,5 millions d'euros) et a un rôle structurant pour le secteur des produits de la mer.



Corallien et insulaire

> **Trois catégories de récifs coralliens sont présentes dans la ZEE**: des récifs d'îles océaniques, des atolls et des bancs.

> Une dizaine d'ensembles sont répartis dans l'Espace maritime, représentant **41% de la superficie des milieux coralliens de Nouvelle-Calédonie**.



Mégafaune

> **25 espèces de mammifères marins, 48 espèces de requins, 19 espèces d'oiseaux nicheurs, 5 espèces de tortues** sont recensées dans l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

> **80% des effectifs de tortues vertes** de Nouvelle-Calédonie (1 200 à 1 600 femelles) viennent pondre sur les atolls d'Entrecasteaux.

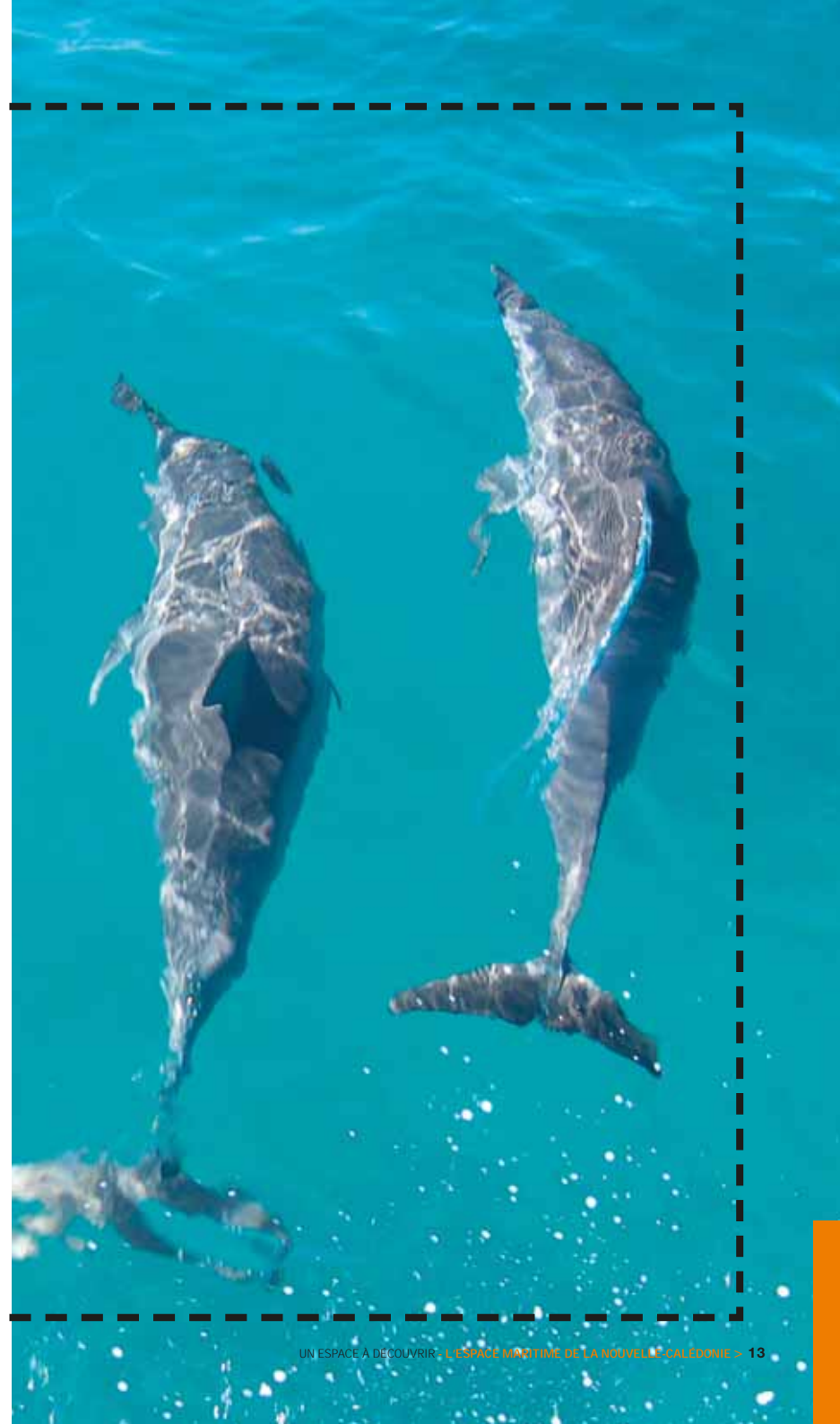
> **Avec plus de 200 000 couples d'oiseaux marins** qui s'y reproduisent et y nichent, les îles Éloignées accueillent plus de 40 % des effectifs nicheurs du pays (toutes espèces confondues, 80% en excluant le puffin du Pacifique). Onze espèces présentent des abondances telles que les îles Éloignées constituent des **zones d'importance internationale pour la conservation des oiseaux marins**.



Transport maritime

> En raison de son importante activité industrielle, la Nouvelle-Calédonie concentre **50 % du trafic maritime ultramarin français**, avec plus de 2 000 mouvements par an.

> L'activité des paquebots de croisière est en très forte augmentation. **Elle représentait 250 000 croisiéristes en 2011**. Entre 350 et 400 escales sont programmées en 2014.







UN ESPACE
DE VIE



UN OCÉAN EN MOUVEMENT

Situé dans la zone intertropicale sud-ouest de l'océan Pacifique, l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie est soumis à **un climat tropical caractérisé par deux saisons principales**, l'influence des cyclones et des événements climatiques **ENSO**.

Influences climatiques

L'influence des phénomènes climatiques cycliques, saisonniers pluriannuels comme El Niño, ou sporadiques et violents comme les cyclones, modifient le contexte océanographique et atmosphérique de la région. Les températures de surface de l'océan sont ainsi plus fraîches que la normale pendant **les événements El Niño et plus chaudes que la normale pendant les événements La Niña**. La fréquence et l'intensité des cyclones apparaissent également plus élevées en période marquée par La Niña.

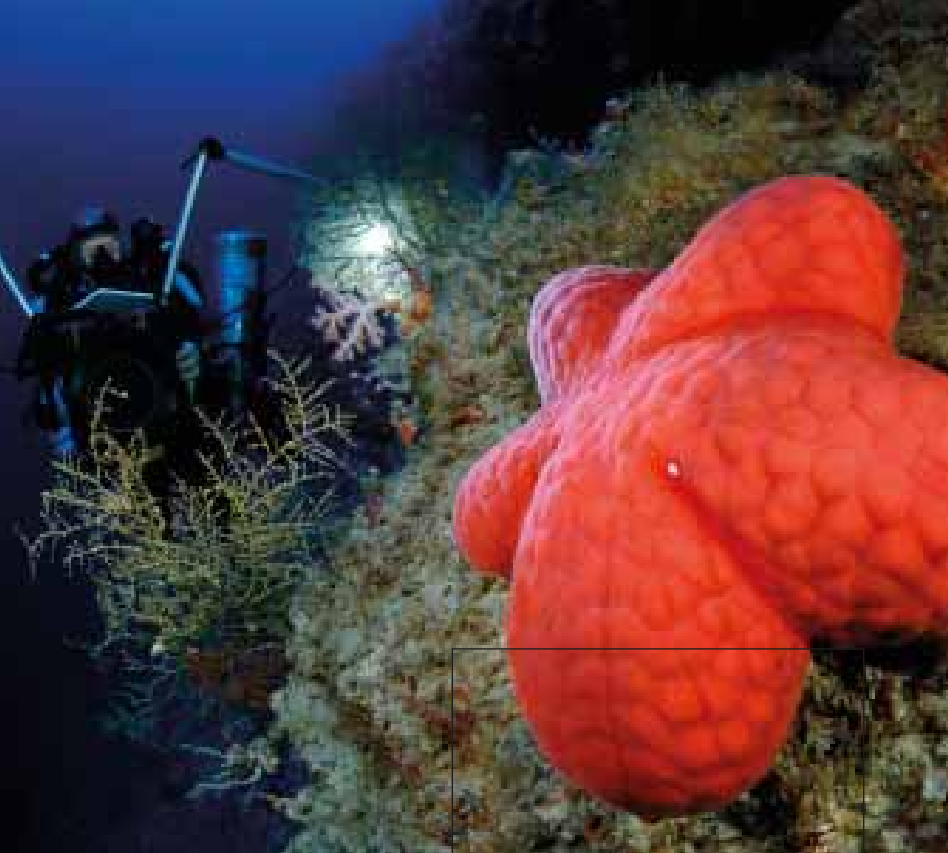
Variation de température des eaux

En raison de son importante extension latitudinale, l'Espace maritime est caractérisé par des eaux de surface en moyenne 4 à 5°C plus chaudes dans la partie nord que dans la partie sud. La différence

entre les températures moyennes estivales (25°C au sud – 29°C au nord) et hivernales (20°C au sud – 25°C au nord) est du même ordre de grandeur. La différence de température entre les eaux de surface et les eaux situées en profondeur est plus marquée en été et **entraîne une plus forte productivité des eaux au cours de cette saison**. Comme dans la plupart des eaux de la zone tropicale, la production primaire océanique est généralement faible mais elle subit **une forte variabilité saisonnière et géographique qui entraîne d'importantes évolutions** au sein des chaînes alimentaires et se répercute jusqu'aux prédateurs supérieurs.

Jeu des courants

Les courants principaux sont orientés vers l'ouest au nord de l'Espace maritime et vers l'est au sud, mais ils subissent des déformations liées à la présence des différents reliefs sous-marins ou émergents, en particulier ceux de la ride des Loyauté et de la Grande Terre. Cette rencontre entre ces grands courants marins et ces reliefs **peut favoriser localement la productivité de l'océan et entraîner une augmentation de la richesse biologique** de certaines zones de l'Espace maritime, de façon temporaire ou permanente.



Une étoile de mer encore inconnue pour la science parmi des gorgones.

LES ÉCOSYSTÈMES PROFONDS

Une biodiversité exceptionnelle

L'histoire géologique a favorisé la **présence d'habitats profonds diversifiés et fragmentés** : rides, monts sous-marins, pentes insulaires et canyons, plaines et fosses abyssales. On suspecte par ailleurs la présence de sources hydrothermales actives. Grâce aux prélèvements scientifiques menés depuis plus de trente ans, la biodiversité des écosystèmes profonds de Nouvelle-Calédonie est l'une des mieux connues de l'océan Pacifique même si elle demeure très incomplète. Il apparaît ainsi que la Nouvelle-Calédonie comprend, dans son Espace maritime, **des écosystèmes profonds remarquables par leur diversité biologique**, notamment dans certaines familles de coraux froids, poissons, crustacés ou encore les mollusques. **Certains secteurs restent toutefois largement méconnus**, comme les fonds situés en dessous de 2 000 mètres de profondeur ou à forte pente.

À l'échelle régionale, les caractéristiques des peuplements de certains groupes d'espèces rapprochent la Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu et les îles Salomon. Les connaissances disponibles sont toutefois insuffisantes pour disposer d'une image précise des connexions ou barrières existantes au sein de l'Espace maritime.

Des habitats remarquables

Certaines espèces de coraux froids, de gorgones et d'éponges peuvent former des **récif**s qui contribuent à l'installation d'écosystèmes très diversifiés. Il s'agit d'espèces fragiles dont l'existence dépend du maintien de bonnes conditions environnementales. Les **habitats potentiellement favorables à leur présence sont exceptionnellement abondants** et recouvrent une partie significative de l'Espace maritime (de 3 à 10% en fonction des groupes d'espèces), principalement sur les rides et les monts sous-marins les moins profonds.

Les monts sous-marins, notamment grâce à leur

LES ZONES REMARQUABLES

En l'état actuel des connaissances, les zones apparaissant les plus remarquables sont :

- la chaîne de guyots de la ride de Lord Howe,
- le banc Lansdowne et les monts de Fairway,
- la ride de Lord Howe,
- la ride de Norfolk au nord et au sud de la Grande Terre et certaines portions des pentes de la Grande-Terre,
- la ride des Loyauté,
- l'arc du Vanuatu et particulièrement la zone de Matthew et Hunter

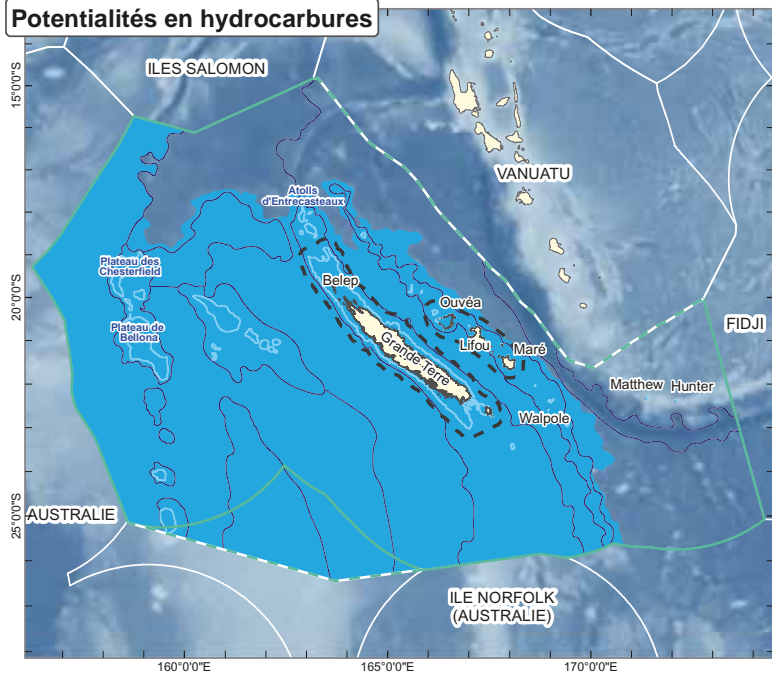
extension sur une grande variété de profondeurs, **jouent un rôle phare dans l'accumulation de biodiversité** et présentent des biomasses élevées. Ils sont dispersés dans l'ensemble de l'Espace maritime mais particulièrement abondants sur la ride de Norfolk, la ride des Loyauté, le bassin fidjien et la chaîne des guyots de Lord Howe.

La présence d'une zone volcanique active dans la zone de Matthew et Hunter est **favorable à la présence de sources hydrothermales**, propices au développement d'une faune très originale.

Des « fossiles vivants »

Grâce à l'histoire géologique très ancienne des rides continentales de l'Espace maritime, la faune profonde de Nouvelle-Calédonie comprend également **un grand nombre d'espèces appartenant à des groupes qui étaient considérés comme éteints depuis des millions d'années**, comme le nautilaire, emblème de la Nouvelle-Calédonie, ou le crinoïde pédonculé.

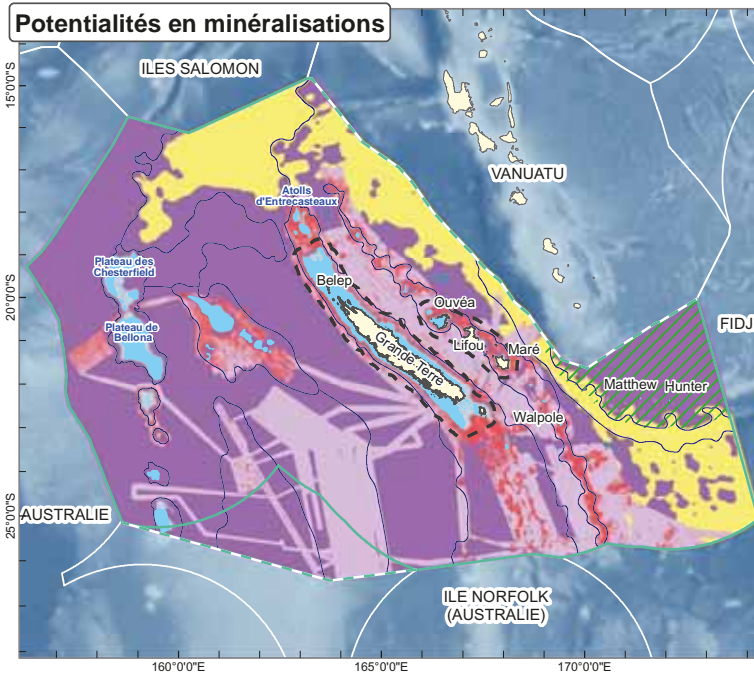
Potentialités en hydrocarbures



Où rechercher des hydrocarbures dans l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ?

- Continent immergé Zealandia : zone favorable à la présence d'hydrocarbures

Potentialités en minéralisations



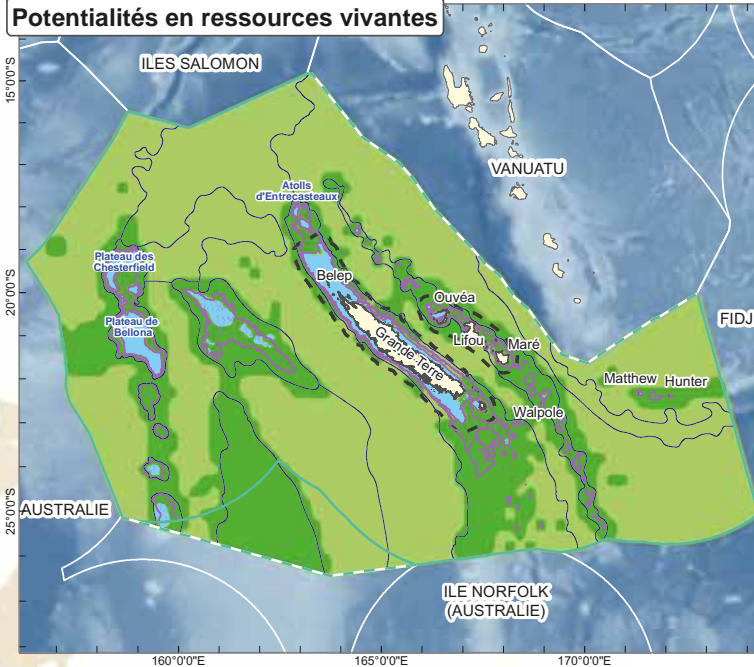
Écosystèmes profonds

Synthèse des potentialités en hydrocarbures, minéralisations et ressources vivantes

Où rechercher des minéralisations profondes dans l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ?

- Zones dont la nature du fond n'est pas connue mais dont la profondeur (-400 à -4 000 m) est favorable à la présence d'encroûtements
- Zones dont la nature du fond n'est pas favorable à la présence d'encroûtements
- Zones dont la nature du fond est favorable à la présence d'encroûtements
- ▨ Zones volcaniques favorables à la présence de dépôts sulfurés massifs
- Zones dont l'origine océanique et la profondeur (>-4 000 m) sont favorables à la présence de nodules polymétalliques

Potentialités en ressources vivantes



Où rechercher des ressources vivantes dans l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ?

- Zones dont la diversité biologique et/ou la productivité sont favorables à la présence de ressources issues du vivant
- Zones dans lesquelles la biodiversité n'est pas connue mais dont les caractéristiques physiques sont favorables à la présence de ressources issues du vivant
- Zones dont la profondeur (-100 à -1 000 m) est favorable à la présence de ressources halieutiques

Sources des données : DIMENC, S. Virly, www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM

L'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie dispose d'une géodiversité exceptionnelle. Ce contexte remarquable est notamment favorable à la présence d'hydrocarbures et de minéralisations profondes.

Potentiel et enjeux des hydrocarbures

L'origine continentale (*Zealandia*) de deux tiers des fonds marins est propice à la formation d'hydrocarbures, mais leur présence reste à être prouvée. Au regard de la montée en puissance des usines métallurgiques et du bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie, qui affiche **un taux de dépendance aux énergies fossiles de 96 %**, la découverte d'hydrocarbures présenterait un **enjeu stratégique pour le territoire**, allant bien au-delà des revenus directs et indirects.

Potentiel et enjeux des minéralisations profondes

Au niveau mondial, les minéralisations profondes font l'objet de recherches car elles contiennent **des métaux dits stratégiques**. La géologie de l'Espace maritime est favorable à la présence de dépôts massifs sulfurés dans les zones volcaniques autour de Matthew et Hunter, d'encroûtements ferro-magnésiens sur les fonds indurés et de nodules polymétalliques dans les grandes profondeurs. La Nouvelle-Calédonie est privilégiée car elle peut bénéficier de sa grande expérience minière, de l'avance de la France dans l'exploration des minéralisations profondes et dans les technologies grands fonds et d'une effervescence régionale autour de ces ressources.

Des connaissances à améliorer

Le manque de connaissance ne permet pas d'évaluer correctement les ressources en hydrocarbures ou en minéralisations profondes. Ce déficit, conjugué à l'absence de cadre réglementaire adapté, a



Transbordement de minerais de nickel à bord d'un vraquier. L'activité minière est le poumon économique de la Nouvelle-Calédonie.

jusqu'à présent, limité les investissements industriels. Toutefois, les manifestations d'intérêt se précisent.

Un cadre réglementaire à adapter

Une extension du code minier de la Nouvelle-Calédonie est en cours d'élaboration pour réglementer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. **Cette mesure permettra de relancer l'acquisition de connaissances, en veillant au respect des meilleures pratiques en termes de transparence et de protection de l'environnement.**

Des ressources halieutiques profondes limitées

Des pêches exploratoires au chalut et à la palangre de fond ont permis d'identifier **les vivaneaux et les béryx comme ressources exploitables**. Les premiers seraient présents sur toutes les pentes, à des profondeurs comprises entre 200 et 600 mètres. Les seconds, mieux connus, sont essentiellement

localisés dans la partie est de la ZEE, entre 500 et 800 mètres de profondeur.

Exploités à la palangre au début des années 1990, les béryx ne sont plus pêchés actuellement en raison de contraintes de commercialisation. Un modèle d'exploitation a été établi pour le béryx long fixant le niveau maximum d'exploitation durable à 600 tonnes/an.

Les vivaneaux sont faiblement exploités à la ligne de fond dans l'Espace maritime et de manière plus soutenue autour des îles Loyauté et de la Grande Terre. Les données sur l'exploitation des vivaneaux sont actuellement insuffisantes pour développer des modèles d'exploitation.

Les essais de capture de crustacés ont donné des résultats décevants.



Zealandia :

Plus grand continent immergé du monde, il s'étend de la Nouvelle-Calédonie à la Nouvelle-Zélande. Il est issu de la fragmentation du supercontinent Gondwana et s'est détaché de l'Australie il y a environ 100 millions d'années. La majeure partie de ce continent est aujourd'hui immergée sous l'océan Pacifique.



Puffin du Pacifique à la recherche de proies. La croissance et la survie des poussins dépendent de cette quête de nourriture dans les milieux océaniques.



Production primaire : à la base de la chaîne alimentaire, elle désigne la production de matière organique végétale par l'ensemble des organismes photosynthétiques (producteurs primaires).

Biomasse : masse totale des organismes vivants mesurée dans une population ou pour une unité de surface (milieu terrestre) ou de volume (milieu marin).

Micronecton : Le necton (par opposition au plancton) correspond à un ensemble d'organismes marins qui peut se déplacer contre les courants. Le micronecton comprend les organismes dont la taille est comprise entre 2 et 20 cm.

ÉCOSYSTÈME PÉLAGIQUE

Des eaux peu productives

Les eaux des vastes zones océaniques de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie sont **globalement peu productives, comme la plupart des eaux marines tropicales.**

La **production primaire** de surface est maximale au sud et à l'est de la Grande Terre. Les échanges verticaux étant limités entre les différentes couches d'eau, cette production de surface n'est pas toujours révélatrice de la production existant un peu plus en profondeur.

La **biomasse** du **micronecton**, qui inclut la plupart des proies des prédateurs supérieurs, est quant à elle maximale dans la partie sud de l'Espace maritime.

Des reliefs qui augmentent la productivité

La présence de nombreux monts sous-marins et îlots génère une forte variabilité des processus océanographiques (courants marins, remontées d'eaux froides, etc.). Ces processus conditionnent eux-mêmes la production biologique. Ainsi, alors que les eaux sont globalement peu productives, **des pics de production sont observés à proximité des reliefs sous-marins.**

Un écosystème à découvrir

En l'absence d'une connaissance exhaustive du fonctionnement de l'écosystème pélagique, l'analyse des captures de la pêche palangrière est la principale source d'information disponible à ce jour pour compléter les informations partielles relatives au plancton ou au micronecton, en vue d'illustrer les richesses et la complexité de cet écosystème.

Une biodiversité inégalement répartie

La diversité des espèces pélagiques capturées **augmente à proximité des reliefs**, notamment des monts sous-marins. Les secteurs ouest et nord-ouest de l'Espace maritime constituent des zones de forte diversité pour l'ensemble des espèces et en particulier pour les requins.

Le secteur ouest apparaît également comme le secteur où l'abondance des espèces est la plus importante.

L'abondance des populations reproductrices d'oiseaux marins sur les îlots des plateaux des Chesterfield et Bellona illustre également la productivité de ce secteur. Les premières données obtenues par suivi télémétrique d'oiseaux en période d'élevage des jeunes confirment l'existence de ces zones d'alimentation, caractéristiques d'une plus forte productivité de l'écosystème pélagique.

Dix des espèces de requins figurant parmi les captures accessoires de l'activité palangrière ont le statut d'espèces menacées au niveau mondial, trois autres ont le statut d'espèces « quasi-menacées ». Compte tenu de l'impact de la pêche à l'échelle régionale, huit de ces espèces sont considérées comme « prioritaires » au niveau régional et font l'objet d'un suivi renforcé.

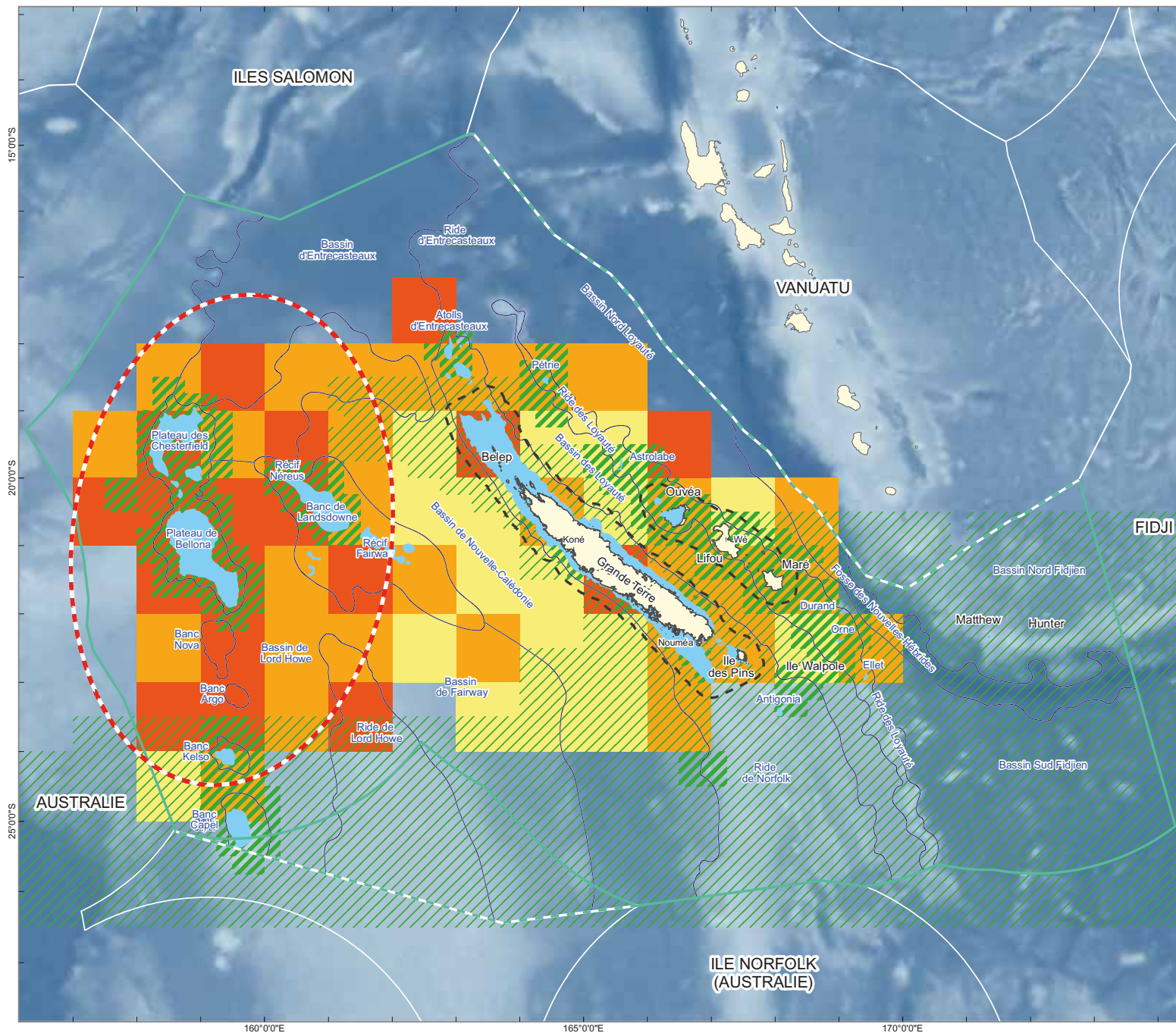
Ces espèces de requins à statut apparaissent plus abondantes dans la partie ouest de la ZEE, notamment autour de la chaîne des guyots de Lord Howe.

ZONE REMARQUABLE

La partie ouest de l'Espace maritime, centrée autour de la chaîne des guyots de Lord Howe et du banc Lansdowne, est identifiée comme un secteur particulièrement riche pour les espèces pélagiques de grande taille.

Écosystèmes pélagiques

Synthèse des enjeux de conservation



Niveaux d'enjeux pour les prédateurs supérieurs exploités

(Établis sur la base des connaissances relatives à la productivité, la diversité des espèces et l'abondance en espèces vulnérables)

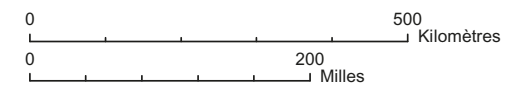
- 1 (Plus fort)
- 2
- 3 (Plus faible)

Zone de plus forts enjeux de conservation

Niveaux d'enjeux pour le plancton végétal et les proies des thons

(Établis sur la base des connaissances relatives à l'abondance en phytoplancton et en micronecton)

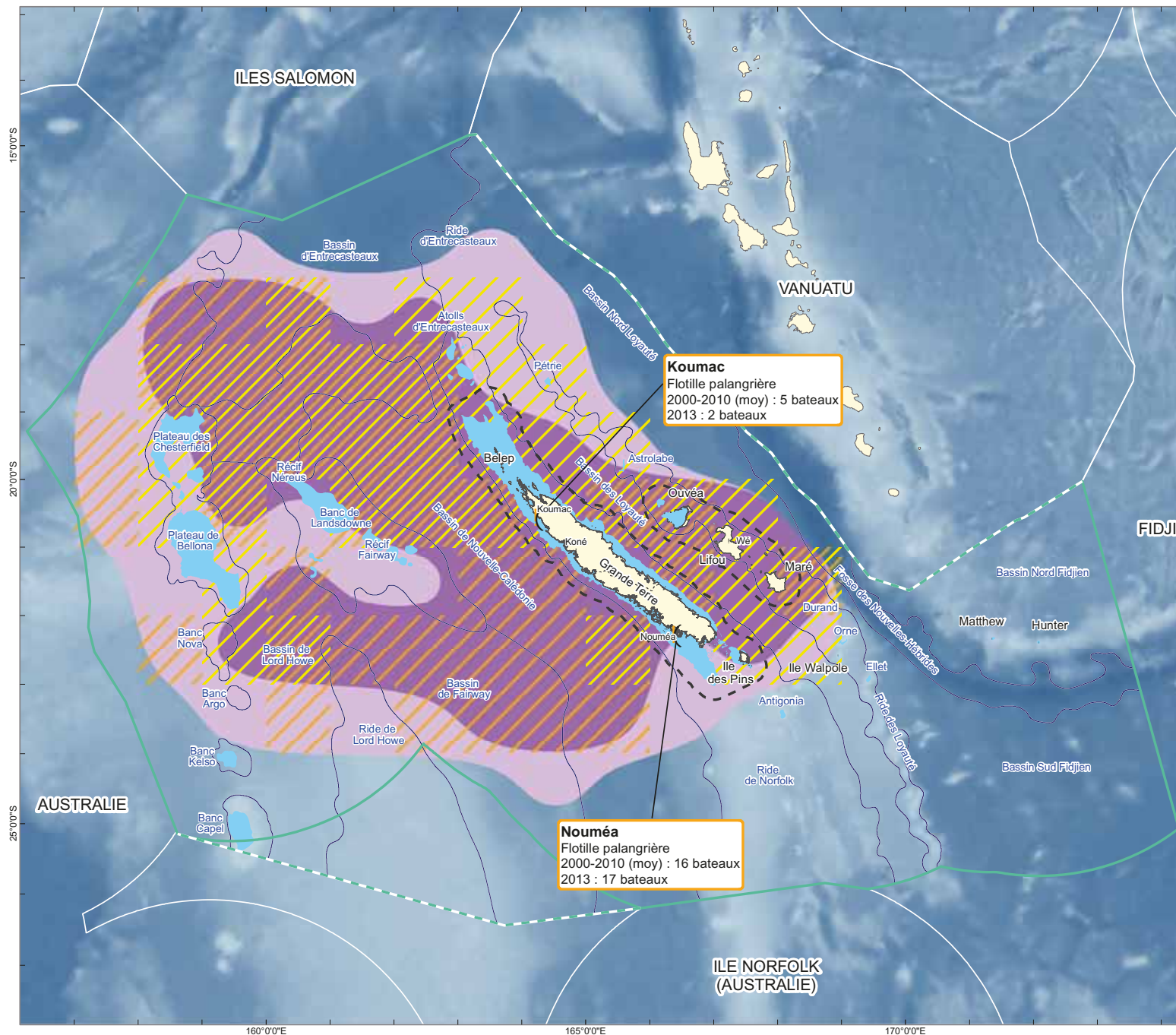
- 1 (Plus fort)
- 2
- 3 (Plus faible)



Sources des données : CPS, GNC, MODIS, www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM

Écosystèmes pélagiques

Synthèse des enjeux socio-économiques



Pêche palangrière de Nouvelle-Calédonie Période 2000-2010

Effort de pêche déclaré

En % de l'effort total sur la période

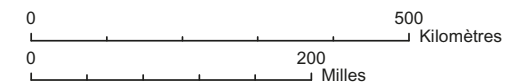
- 75 %
- 95 %

Captures déclarées

Secteurs sur lesquels 75% des captures ont été réalisées au cours de la période

- Thon blanc
- Thon jaune

(Ports de pêche



Sources des données : CPS, GNC, www.geoparc.nc, GECBO, VLIZ, SHOM

La pêcherie palangrière néo-calédonienne

Initié il y a plus de 30 ans, le développement de la flottille thonière néo-calédonienne s'appuie sur l'exploitation exclusive de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie par **des armements 100 % locaux**, depuis le départ des navires étrangers à la fin des années 1990. La flottille a atteint son maximum en 2003 (27 navires, 6,2 millions d'hameçons posés), puis elle s'est réduite pour se stabiliser autour d'**une vingtaine d'unités** (5 millions d'hameçons posés) depuis 2008. D'une longueur moyenne de 22 mètres, les navires effectuent des marées oscillant entre 8 et 12 jours.

Avec ses **2500 tonnes/an**, la pêcherie néo-calédonienne ne représente que 0,1 % des captures thonières régionales et environ 2 % des captures de thon blanc ou germon du Pacifique Sud, principale espèce capturée (65 % des captures, 1 580 t/an).

L'effort de pêche est peu intense au regard de l'activité développée au niveau régional.

L'activité est limitée par la capacité du marché à absorber sa production. L'export représente moins de 30 % de la production, le reste est écoulé sur le marché local. Toutefois, **l'activité thonière représente 70 % du CA** de la filière pêche de Nouvelle-Calédonie et 40 % de la filière des produits de la mer. De plus, avec près de 500 emplois directs et induits (approvisionnement, transformation des produits...), **la pêche hauturière a un rôle structurant au sein de la filière pêche.**

Le thon blanc, cible principale

Le thon blanc ou germon du Pacifique Sud pond dans les eaux tropicales et subtropicales entre 10°S et 25°S, durant l'été austral. Les jeunes sont d'abord observés dans les eaux tempérées de l'hémisphère sud, puis les individus se dispersent vers le nord au cours de leur croissance. Ils effectuent par la suite des migrations saisonnières entre les eaux tropicales et subtropicales. **Les rendements en thon blanc enregistrés en Nouvelle-Calédonie,**

particulièrement élevés pour la région, sont à leur maximum dans la moitié ouest de la ZEE.

Les autres espèces capturées

Le thon jaune ou albacore est la seconde espèce capturée par la pêcherie. Il représente 20 % des captures (475 t/an). Bien valorisé, le thon jaune est ciblé principalement dans la moitié nord de la ZEE et autour des îles Loyauté où les navires effectuent des marées pendant la saison chaude.

D'autres espèces font l'objet d'une commercialisation: le marlin (140 t/an), le **mahi-mahi** (95 t/an), le saumon des dieux (70 t/an), le thon obèse (65 t/an) et, jusqu'à un passé récent, le requin mako (jusqu'à 70 t/an). Elles figurent au rang des captures accessoires.

Avant 2006, plusieurs tonnes d'ailerons de requins étaient commercialisées chaque année. La production s'est ensuite stabilisée autour de 200 kg/an à partir de 2010. **La capture et la commercialisation des requins, entiers ou non, sont interdites depuis 2013.**

En raison de l'effort de pêche peu intense, l'activité exerce une pression modérée sur les espèces cibles mais également sur les espèces accessoires ou capturées accidentellement, dont certaines sont vulnérables.

Récemment, les essais de capture de deux espèces de céphalopodes (calmars) ont été encourageants, mais le potentiel d'exploitation et de commercialisation reste à confirmer.

Zones de pêche

Au cours de la dernière décennie, l'effort de pêche s'est distribué de part et d'autre de la Grande Terre, ainsi que dans l'ouest de la ZEE. Les pêcheurs fréquentent peu ou pas les zones situées en bordure de l'Espace maritime, les zones sud et est, en particulier le bassin fidjien.



Le marlin est le plus grand poisson pélagique capturé par les pêcheurs du large (jusqu'à 500 kg). Son rostre lui sert à assommer ses proies.



Voyageur infatigable, le thon jaune effectue de longues migrations à travers le Pacifique. Sa capture est plus importante autour des reliefs sous marins.

La pêche palangrière: pêche pratiquée à l'aide de lignes auxquelles sont fixées des séries d'hameçons (1 000 à 2 000 pour les navires de Nouvelle-Calédonie).

Mahi-mahi: nom utilisé dans le Pacifique pour désigner la dorade Coryphène *Coryphaena hippurus*



ÎLES ET RÉCIFS CORALLIENS

Des récifs diversifiés

Trois catégories de récifs coralliens sont dénombrées dans l'Espace maritime : **des récifs d'îles océaniques, des atolls et des bancs**. Au sein de ces ensembles, certaines zones présentent une plus grande diversité de formes de récifs et sont généralement associées à une plus grande diversité d'espèces. La diversité morphologique est maximale à Chesterfield et minimale autour de Matthew et Hunter, îles récentes présentant des stades précoces de colonisation corallienne. De nombreuses espèces connaissent une longue phase larvaire en pleine eau. **Cette caractéristique favorise leur dispersion à travers la mer de Corail, voire tout le Pacifique Ouest**. L'endémisme insulaire des espèces marines est ainsi relativement faible dans le Pacifique. Toutefois, certaines espèces présentent une phase de dispersion réduite ou nulle (certains coquillages ou raies par exemple) favorisant **l'apparition de nouvelles espèces dans le contexte d'isolement des îles Éloignées** (Chesterfield par exemple).

Peu d'informations permettent toutefois de caractériser les liens (la connectivité) existant entre les différents ensembles récifaux. En l'état actuel des connaissances, **il semblerait que les relations soient importantes au sein de l'Espace maritime**. Elles le sont également avec le Vanuatu, qui relie ainsi la Nouvelle-Calédonie avec les autres îles de la mer de Corail. Les périodes El Niño semblent également favorables aux échanges entre la grande barrière de corail australienne et les récifs des Chesterfield. En dehors de ces périodes, les liens seraient très limités.

Des récifs et des îles exposés

L'exposition relativement élevée au risque cyclonique de la partie nord de l'Espace maritime entraîne une plus forte vulnérabilité des écosystèmes récifo-

lagonaires d'Entrecasteaux, de Pétrie, de l'Astrolabe, puis ceux des Chesterfield et Bellona à ces phénomènes. **La vulnérabilité de l'ensemble des récifs est particulièrement importante lors des périodes La Niña**.

De multiples cas d'introduction d'espèces animales et végétales, dont certaines envahissantes, ont été constatés sur de nombreuses îles, associés ou non à des impacts sur les espèces indigènes.

Une richesse biologique à préciser

L'absence d'étude sur certains complexes récifo-lagonaires et le manque d'information sur de nombreux groupes d'espèces dans les zones étudiées (Chesterfield, d'Entrecasteaux, Astrolabe) ne permettent pas d'évaluer précisément la richesse biologique des écosystèmes coralliens de l'Espace maritime.

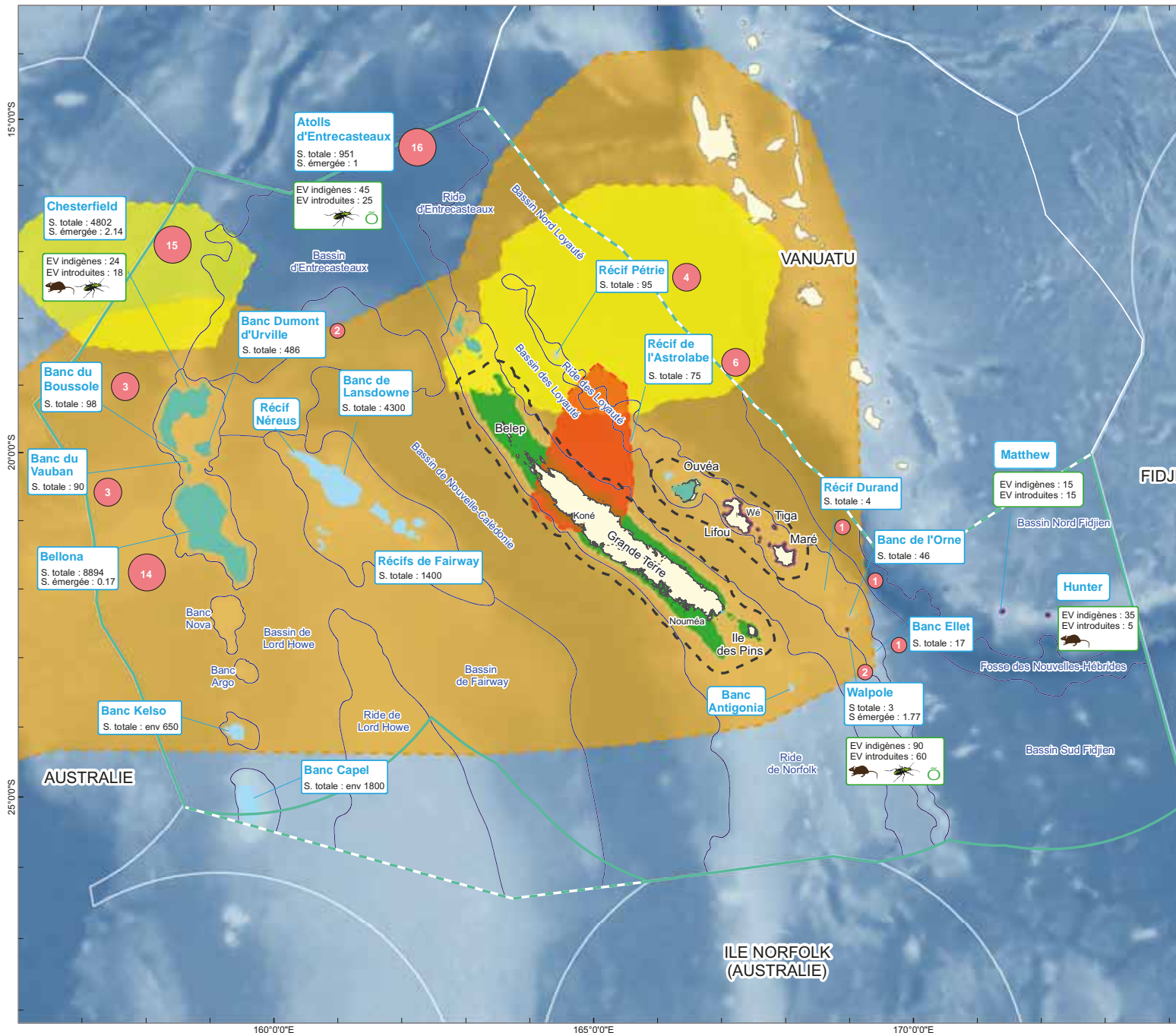
Les récifs d'Entrecasteaux et de l'Astrolabe présentent une grande richesse en poissons. **Des populations d'espèces vulnérables, notamment les requins, en bon état de santé, y sont observées**. Aucune étude comparable n'est disponible pour les autres complexes récifo-lagonaires.

Les récifs des Chesterfield, malgré leur éloignement et la faible diversité des habitats, renferment une richesse spécifique remarquable en algues, coraux, échinodermes et poissons de récif.

Les zones fonctionnelles sont peu connues. Il semble que les récifs des Chesterfield servent de zone de reproduction pour les requins de récif, ainsi que de zone d'accouplement et d'alimentation pour le requin-tigre. Les grands prédateurs comme le requin blanc pourraient utiliser le complexe Chesterfield-Bellona comme point de relais durant leurs migrations annuelles entre la Nouvelle-Zélande et la zone tropicale.

Écosystèmes coralliens et insulaires

Synthèse des enjeux de conservation



Récifs coralliens

Type

- Atoll
- Banc
- Complexe récifal continental
- Récif d'île océanique

Caractéristiques du site

Nom du site

S. totale : superficie totale des surfaces comprises entre la surface et -100 m en km²
 S. émergée : superficie des îles, îlots et bancs sableux émergés en km²

Nombre de classes géomorphologiques

(1 - 2) (3 - 7) (8 - 15)

Diversité végétale terrestre

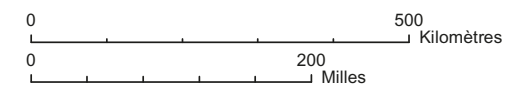
EV indigènes : nombre d'espèces végétales indigènes
 EV introduites : nombre d'espèces végétales introduites

Espèces envahissantes terrestres

- Espèces végétales
- Insectes
- Rongeurs

Zones fréquemment soumises aux cyclones

- > 0.6 cyclone/an toutes années confondues
- > 0.6 cyclone/an années La Niña
- > 1 cyclone/an années La Niña



Sources des données : IRD/NASA/USF-Imars, Gouvernement australien, www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM



La Nouvelle-Calédonie a un potentiel touristique. Toutefois, mal maîtrisé, il pourrait fragiliser l'équilibre des îlots.

Des ressources vivantes exploitables limitées

L'activité de pêche est peu développée dans ces espaces récifaux éloignés : 96 tonnes ont été déclarées au cours de la dernière décennie, majoritairement capturées sur les atolls de Chesterfield/Bellona, d'Entrecasteaux et le récif de l'Astrolabe. Les holothuries (concombres de mer) représentent la majeure partie des captures, loin devant les langoustes. Une sous-estimation des captures, liée à une activité non déclarée, est en outre probable. On note également quelques captures accidentelles de requins gris et requins-tigres par la flottille palangrière pélagique à proximité des zones récifo-lagonaires.

L'évaluation des ressources de pêche de la partie sud des récifs des Chesterfield a révélé une relative pauvreté en poissons commerciaux, trocas,

holothuries et requins. **Les potentialités d'exploitation durable de ces espèces restent à définir.**

Les récifs d'Entrecasteaux et de l'Astrolabe ont, quant à eux, révélé des biomasses de poissons commerciaux remarquables, mais probablement fragiles.

L'évaluation de l'impact éventuel de la pêche sur certaines espèces est, en l'état actuel des connaissances, difficile à réaliser en l'absence d'évaluation des stocks et de surveillance spécifique. Une sous-estimation des captures liées à une activité non déclarée est en outre probable.

Une fréquentation touristique épisodique des îles Éloignées

L'isolement des îlots de l'Espace maritime contribue à les préserver d'une fréquentation massive. Ces îles Éloignées, sans aucune infrastructure d'accueil,

ne se prêtent pas à une fréquentation touristique et plaisancière intensive.

La fréquentation humaine y est néanmoins présente car les îles sont fréquentées épisodiquement par des charters opérant depuis la Grande Terre et des plaisanciers locaux ou de passage dans l'Espace maritime.

L'activité de croisière de masse, majoritairement par des touristes australiens, est en forte augmentation dans la région depuis 2009. Le nombre de paquebots se rendant en Nouvelle-Calédonie a été multiplié par quatre depuis 1995. Il devrait encore doubler d'ici 2015, mais ne concerne pas les îles Éloignées.

Les sites vierges ou peu fréquentés représentent un élément d'attrait particulier. Chesterfield et Bellona pourraient susciter un intérêt de la part des opérateurs pour développer des produits touristiques originaux à partir de navires de taille moyenne répertoriés en grande plaisance.

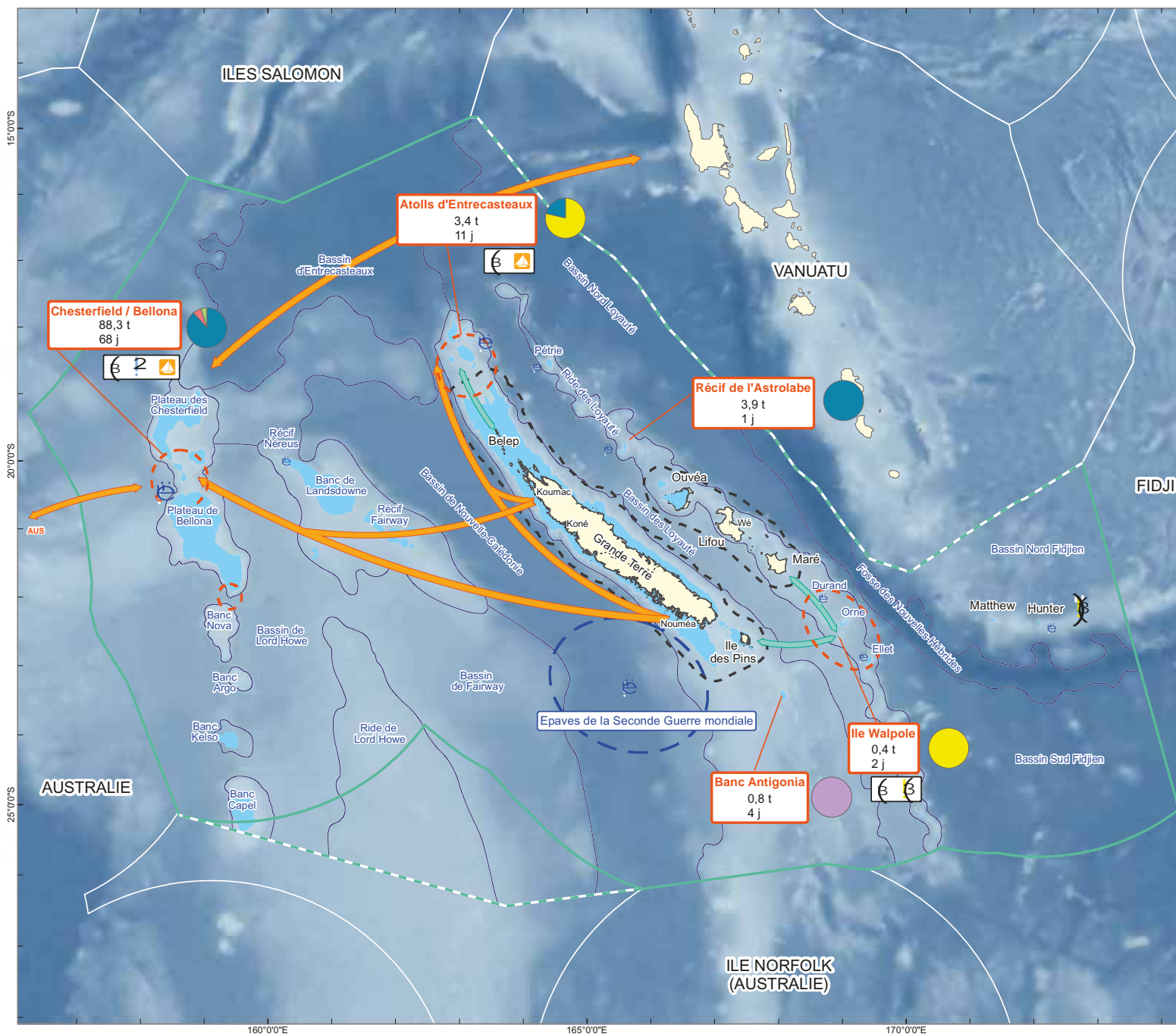
L'augmentation de la fréquentation humaine des sites, actuellement peu visités, s'accompagnerait de nouvelles pressions liées à l'activité des navires et des visiteurs. Dans tous les cas, **la fréquentation touristique doit faire l'objet d'un encadrement, d'un suivi et d'une évaluation.**

Des ressources minérales non évaluées

Bien que les phosphates aient été exploités entre 1879 et 1942 sur certaines îles éloignées (Chesterfield, atolls d'Entrecasteaux et Walpole) et que des gisements soient identifiés sur l'île de Tiga, cette ressource n'est plus exploitée actuellement. Compte tenu du contexte géologique, des ressources peu profondes en phosphates et en sables calcaires pourraient exister sur des zones émergées (Chesterfield et Bellona notamment) mais également sur les atolls immergés.

Écosystèmes coralliens et insulaires

Synthèse des enjeux socio-économiques



Pêche lagonaire (2004-2012)

Site de pêche
Volume des captures totales (tonnes)
Effort de pêche (jours de pêche)

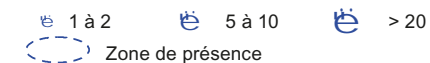
Répartition des captures par taxon



Tourisme

- ▲ Zones de fréquentation
- Trajets de navigation
- Zones de risques liées à l'intensité du trafic maritime

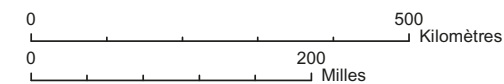
Epaves (Nombre)



Vestiges terrestres

- ⚓ Base baleinière
- ⚓ Extraction de phosphates
- ⚓ Vestiges antérieurs au XIXème siècle

Liens traditionnels ↔



Sources des données : DAMNC, www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM



Tortue femelle adulte remontant pondre sur une plage des atolls d'Entrecasteaux et tortue fraîchement sortie du nid rejoignant l'océan. Les tortues symbolisent ces liens entre les différents écosystèmes de l'océan.



Organismes détritivores : les détritivores sont des êtres vivants, essentiellement des bactéries, champignons et invertébrés, qui se nourrissent de débris animaux, végétaux ou fongiques.

DES ÉCOSYSTÈMES INTERCONNECTÉS

De nombreux liens alimentaires

Les interactions entre masses d'eaux et reliefs sous-marins favorisent **les transferts d'énergie et de nourriture entre les zones profondes et superficielles des écosystèmes**. Ce phénomène contribue à leurs évolutions respectives - notamment par une augmentation locale de la productivité à la fois dans la colonne d'eau et au niveau des fonds marins - mais aussi à leur attractivité pour les espèces mobiles. **Ces interactions favorisent également les échanges entre les milieux océaniques et récifo-lagonaires qui stimulent la productivité de ces écosystèmes**, comme l'illustre l'importance des proies récifales dans le régime alimentaire de certains thonidés.

Tout au long de leur vie, les organismes vivant dans la colonne d'eau, par les déchets de leur métabolisme ou lorsqu'ils meurent, diffusent en partie vers les écosystèmes profonds sous forme de « neige pélagique » ou de carcasses. Cette matière organique est valorisée par des **organismes détritivores** et elle constitue le premier maillon d'une chaîne alimentaire profonde. L'ensemble de ces liens demeure extrêmement mal connu.

Une terre pour se reproduire, une mer pour se nourrir

Les îles Éloignées sont d'une importance majeure pour les oiseaux marins nicheurs de Nouvelle-Calédonie. Elles sont à ce titre reconnues comme zones d'importance internationale pour la conservation des oiseaux (ZICO / IBA). Les milieux océaniques adjacents sont en outre essentiels à l'alimentation de ces colonies reproductrices qui y trouvent petits poissons, calmars et crustacés. Leur productivité est garante du succès de la reproduction et de la survie des jeunes.

Les îles des récifs d'Entrecasteaux constituent des sites majeurs de pontes des tortues vertes dans l'océan Pacifique. L'espèce pond également sur la plupart des îlots du plateau des Chesterfield. Aucune information n'existe sur la mise bas des baleines à bosse dans l'Espace maritime. La seule information connue est que la zone ouest des Chesterfield a été une zone centrale de chasse à la baleine à bosse au XIX^e siècle.

Des premiers éléments obtenus par télémétrie montrent que la zone ouest des Chesterfield apparaît comme une zone centrale de nutrition des fous et des frégates qui nichent à Chesterfield.



Que fait cette baleine à bosse en train de sauter ? Nul ne sait précisément. Ces baleines viennent tous les ans autour de la Nouvelle-Calédonie, pendant l'hiver austral, pour se reproduire et mettre bas.

Mouvements à grande échelle de la mégafaune marine

Au cours des différentes phases de leur cycle de vie, la plupart des espèces constituant la mégafaune marine (oiseaux, mammifères, tortues, requins...) **jouent un rôle de trait d'union entre les grands écosystèmes.**

Pour les espèces effectuant de grands déplacements à travers les océans, les rides constituées de reliefs sous-marins ou affleurants procurent **des zones fonctionnelles importantes**, notamment pour leur nutrition (concentration des proies), leur reproduction (sites de pontes) et leur orientation (repères).

Certaines espèces, comme le requin blanc, la tortue luth ou le puffin à bec grêle ne font que traverser du

nord au sud la ZEE de Nouvelle-Calédonie pendant leurs migrations.

D'autres espèces, comme la tortue grosse tête et la tortue verte, naissent en Nouvelle-Calédonie et effectuent des migrations saisonnières vers l'Australie, le Vanuatu, la Papouasie Nouvelle-Guinée ou les îles Salomon.

Certains oiseaux marins ne sont présents qu'en Nouvelle-Calédonie. C'est le cas de l'océanite à gorge blanche, de la sterne néréis et du pétrel de Gould. Des études menées sur les oiseaux marins identifient la Nouvelle-Calédonie, la Grande Barrière de Corail d'Australie, le Vanuatu, les îles Tonga, Fidji et Wallis et Futuna comme un même grand ensemble. Il semblerait ainsi que différentes espèces se déplacent fréquemment entre les archipels de la mer de Corail.

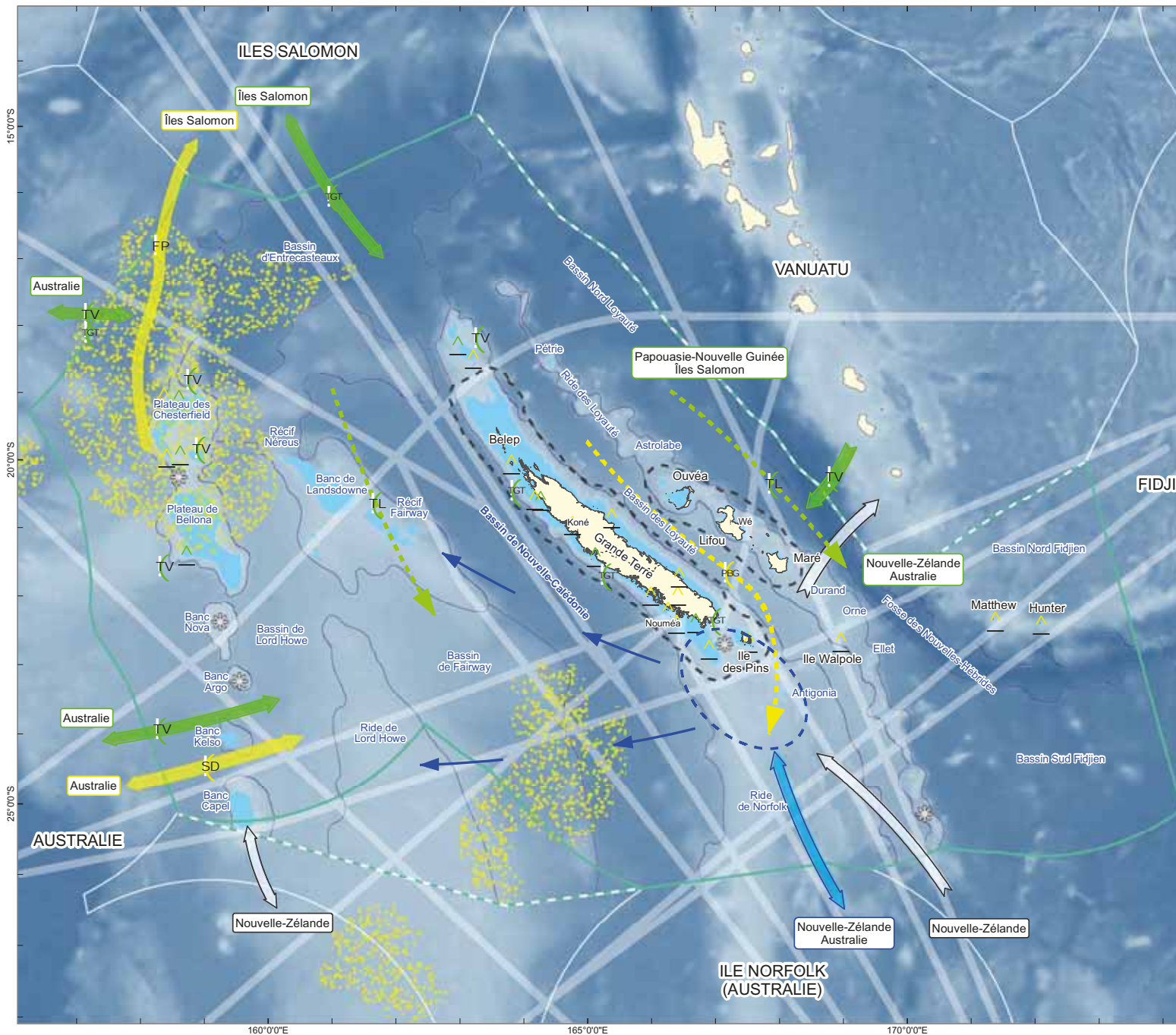
Ces déplacements peuvent être influencés par certains phénomènes climatiques (El Niño Southern Oscillation). **Les baleines sont connues pour leurs longues migrations entre les eaux tropicales et antarctiques.** La sous-population de baleines à bosse présente en Nouvelle-Calédonie apparaît ainsi très proche de celle de Nouvelle-Zélande. Elle est en revanche distincte des populations d'Australie et de Tonga.

Les monts sous-marins à la croisée des chemins

Les monts sous-marins sont exceptionnellement nombreux dans l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

Associés aux grandes chaînes de relief sous-marin, ils jouent un rôle écologique majeur :

- Ces reliefs sont le siège d'une production primaire plus intense qui alimente tous les niveaux de la chaîne alimentaire du fond à la surface.
- Ils sont utilisés comme repères et permettent aux espèces migratrices de s'orienter lors de leurs déplacements à travers les vastes étendues océaniques.
- Ils sont propices au développement de riches écosystèmes profonds et permettent l'installation d'une faune plus diversifiée que sur les fonds alentours, en raison de leur extension sur une grande variété de profondeurs.
- Ils concentrent un plus grand nombre d'espèces capturées par les navires palangriers que dans les milieux océaniques ou les zones côtières.



Liens entre écosystèmes

Synthèse des enjeux relatifs à la mégafaune

Oiseaux marins

Route de migration

▲ Sites de ponte de plusieurs espèces

→ avec escale connue en NC

- - - sans escale connue en NC

SD Sterne de Dougall PEG Puffin bec grèle

FP Frégate du Pacifique

Zones connues de nutrition des oiseaux marins (Pétrels de Gould et colonies de fous et frégates de Chesterfield)

Tortues

Route de migration

▲ Site de ponte

→ avec escale en NC

- - - sans escale en NC

TV Tortue verte

TGT Tortue grosse tête

TL Tortue Luth

Baleine à bosse

→ Route de migration

→ Mouvements

- - - Zone de rassemblement

Requin blanc

→ Route de migration

j Détection

Usages

▭ Principales routes du trafic maritime international

0 500 Kilomètres

0 200 Milles

Sources des données : CNRS, IRD, NIWA SCO, Opération Cétacés, CPS, PROE, www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM



fois **une grande richesse environnementale pour la Nouvelle-Calédonie** mais aussi **une source de richesse économique et un lieu d'usages diversifiés**.

Les océaniens portent un intérêt très fort à la mer, aux usages de pêche et de loisirs. Les néo-calédoniens apparaissent particulièrement concernés par leur environnement et la préservation de ce dernier. Ils affichent ainsi leur volonté de voir préserver le milieu marin, pour que cet héritage naturel persiste et que les interactions entre l'homme et son milieu puissent perdurer.

Une occupation parfois ancienne des îles Éloignées

L'île de Walpole est aujourd'hui inhabitée mais présente des vestiges d'une occupation passée. Les fouilles archéologiques ont permis de mettre à jour un grand nombre d'objets (charbon, os et coquillages travaillés, biseautés, percés, taillés...) et des restes humains, témoins d'une longue occupation préhistorique d'origines mélanésienne et polynésienne.

Sur l'île de Hunter, trois structures d'origine humaine ont été partiellement étudiées, mais il est en l'état difficile d'attribuer une origine précise aux éléments observés.

L'exploitation du guano

Certains îlots des atolls des Chesterfield et d'Entrecasteaux, ainsi que l'île Walpole, ont fait l'objet d'une exploitation de leurs dépôts phosphatés (**guano**) à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles. Cette exploitation, qui a duré plusieurs dizaines d'années, **a entraîné la dégradation des habitats** (introduction d'espèces envahissantes, destruction de la végétation et des sols), **affectant notamment les colonies d'oiseaux marins**.



Patrimoine culturel : ensemble des biens matériels ou immatériels (coutumes, savoir-faire, mythes, petits métiers, etc.) ayant une importance artistique ou historique pour un groupe d'individus.

Guano : nom donné aux excréments des oiseaux marins. Riche en composés nitrates, il peut être utilisé en tant qu'engrais.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Un lien très fort à l'océan

Le lien à l'océan est un élément essentiel dans la culture et l'identité de l'Homme dans le Pacifique.

Il est aujourd'hui reconnu que certains récifs et îles Éloignées de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ont été utilisés par les communautés mélanésiennes locales. Il existe ainsi, par exemple,

un lien traditionnel entre les îles et récifs d'Entrecasteaux et la population kanak de Bélep.

Dans la culture kanak, la mer est représentée et appropriée de la même façon que les autres systèmes naturels (montagnes, forêts, rivières...). Les zones maritimes sont perçues comme des extensions des limites du territoire foncier même si les limites deviennent plus floues vers le large. **La mer revêt une forte valeur symbolique et de nombreux clans se retrouvent dans des totems naturels du milieu marin.** La mer est une source d'une grande diversité de mythes, légendes, croyances et rites. Au sein de la société néo-calédonienne prise dans son ensemble, la mer est perçue comme étant à la

La chasse à la baleine et au cachalot

Entre la fin du XVIII^e siècle et les années 1970, une **intense activité de chasse à la baleine et au cachalot** a durablement perturbé les populations de nombreuses espèces de mammifères marins dans le Pacifique et notamment en Nouvelle-Calédonie.

Les principales zones de chasse, au sein de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, étaient les eaux situées autour des Chesterfield et de la chaîne des guyots de Lord Howe, ainsi que de Matthew et Walpole. Une base baleinière fut ainsi installée à Chesterfield en 1863.

Sur les îles Éloignées de l'Espace maritime, les baleiniers ont probablement entraîné l'**introduction d'espèces envahissantes** (rats, souris...) et ont provoqué des dégradations de l'habitat en coupant les bois de chauffe utilisés pour la fonte des graisses.

Les vestiges de l'histoire maritime

L'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie a été marquée par de nombreux naufrages au cours des XIX^e et XX^e siècles. L'association *Fortunes de mer calédoniennes* a réalisé un travail d'inventaire, d'identification et de fouille archéologique des épaves. **270 naufrages ont ainsi été répertoriés en archive, 70 épaves identifiées, dont 30 inventoriées** par l'association. Un énorme travail de fouille archéologique des zones de naufrage reste encore à réaliser. Cependant, 48 épaves ont déjà été identifiées sur les récifs de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

La majorité des pays du Pacifique et d'Asie de l'Est a été concernée par des batailles navales durant la **Seconde Guerre mondiale**. Le pétrole, les produits chimiques et les engins non explosés à bord des épaves des navires de guerre et de marchandises



Os de baleine (côte), vestige de la période durant laquelle la chasse était encore pratiquée à Chesterfield. L'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a été un des principaux secteurs de chasse des baleines et des cachalots dans le Pacifique.

présentent un risque réel et significatif de pollution marine pour les pays du Pacifique.

Une dizaine de navires ont ainsi sombré dans le bassin de Nouvelle-Calédonie, au sud-ouest de la Grande Terre.

Un important travail de dépollution et de déminage a été initié dans le cadre d'une collaboration internationale des États propriétaires des épaves de la Seconde Guerre mondiale. Il doit notamment permettre de diminuer les risques environnementaux de ces vestiges.



De nombreuses épaves de l'époque de la marine à voile ont été répertoriées mais toutes n'ont pas encore été retrouvées. Ici l'ancre du quatre mâts *l'Émile Renouf* sur le récif Durand.



Un poussin de sterne fuligineuse. Malgré leur isolement, les îles de la zone sud Pacifique ne sont pas épargnées par les macro-déchets.

ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES TRANSVERSAUX ET MENACES EXTÉRIEURES

Située au cœur du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie n'est pas isolée des grandes évolutions du monde, qu'elles soient économiques ou climatiques. L'accroissement du transport maritime, les conséquences du changement climatique ou des rejets de matières plastiques deviennent des enjeux pour la Nouvelle-Calédonie.

Un transport maritime important

Le transport maritime de Nouvelle-Calédonie, en lien avec l'activité industrielle, représente **50 % du trafic ultramarin national**. Comme ailleurs dans le monde, ce trafic est en progression, notamment



Souveraineté maritime: désigne le droit exclusif d'un état d'exercer une autorité politique sur ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive. La disparition de récifs, d'îles ou îlots éloignés des côtes peut se traduire par une diminution de la surface sur laquelle un état exerce sa souveraineté maritime.



en ce qui concerne les porte-conteneurs et les paquebots.

Les trois quarts des navires repérés au cours des cinq dernières années dans l'Espace maritime battaient pavillon étranger. Peu de navires ont été observés autour des îles Éloignées.

L'augmentation du trafic maritime accroît les risques associés: le bruit, les pollutions, les risques d'échouage et l'introduction d'espèces par les eaux de ballasts, notamment dans le bassin de la Nouvelle-Calédonie, le bassin d'Entrecasteaux, la zone comprise entre les plateaux des Chesterfield et Bellona et le banc Lansdowne, le bassin nord des Loyauté.

Aucune information n'est disponible en Nouvelle-Calédonie sur les conséquences du bruit sur les mammifères marins, les mortalités suite à des collisions, les introductions d'espèces par les eaux de ballasts ou les pollutions.

Développement humain mondial et changement climatique

Les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone (combustibles fossiles), de méthane et d'oxyde nitreux (agriculture) ont fortement augmenté en raison des activités humaines développées depuis 1750 à l'échelle mondiale. Ces trois gaz contribuent à réchauffer la surface du globe.

La production de CO₂ de la Nouvelle-Calédonie était de 13 tonnes par habitant en 2007 (soit deux fois la moyenne nationale). Les projets métallurgiques en cours d'étude pourraient faire tripler le niveau de production, faisant du territoire l'un des plus gros producteurs mondial de CO₂ par habitant

compte tenu de sa faible population.

Le changement climatique va affecter les conditions océanographiques et les caractéristiques de l'eau de mer.

Une des conséquences de l'acidification des eaux serait la perte de 70 % des zones actuellement favorables au développement des coraux profonds. Les monts sous-marins, présents sur des gammes étendues de profondeur, pourraient alors constituer des **refuges** pour ces espèces.

Les récifs coralliens sont sensibles à l'élévation de la température de l'eau de mer qui favorise les phénomènes de blanchissement. Par ailleurs, l'acidification des eaux devrait entraîner une diminution de leur vitesse de croissance et leur disparition progressive au profit des algues. Il est ainsi prévu **une diminution de 40 % de la couverture corallienne d'ici 2050, soit une diminution semblable à celle observée ces trente dernières années**.

Le renforcement de la stratification des eaux et la remontée de la couche de mélange auraient pour conséquences **une diminution de 30 % de la production primaire et une diminution de 20 % de la biomasse de zooplancton d'ici 2100**.

La capacité de récupération des écosystèmes, ainsi que les **services** qu'ils procurent actuellement aux populations insulaires (cadre de vie, protection, nourriture, **souveraineté**) risquent d'être fortement impactés.

Dans l'ouest de l'océan Pacifique, le ralentissement de la croissance des récifs coralliens, conjugué à une augmentation du niveau de la mer et à l'intensification des cyclones, pourrait compromettre l'existence des îlots coralliens de très faible altitude à Chesterfield, Bellona, d'Entrecasteaux, Petrie ou

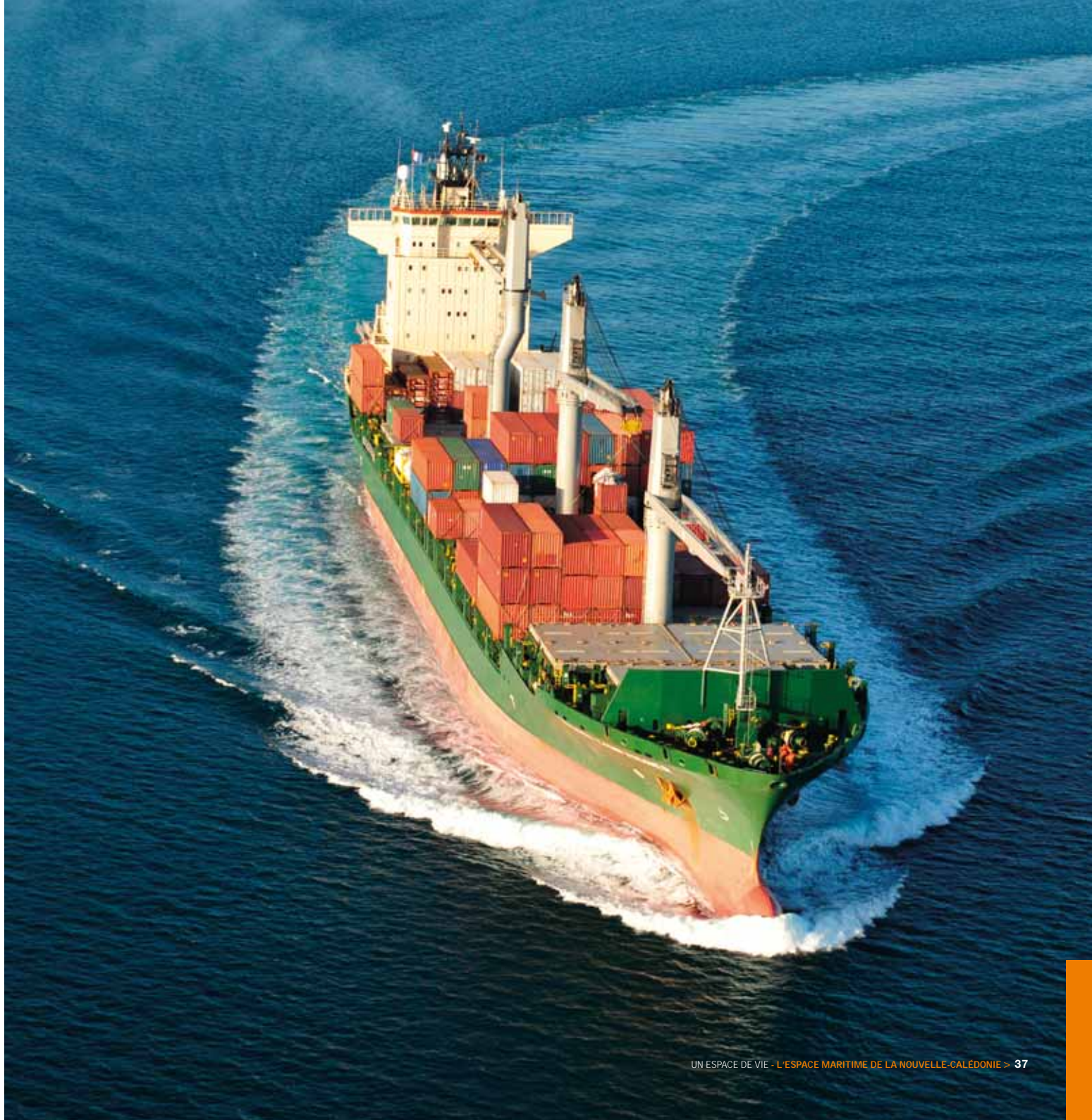
Astrolabe. Leur altération, voire leur disparition, se traduirait par la perte d'habitats essentiels et d'espèces (tortues marines, oiseaux), ainsi que par une perte de souveraineté en superficie maritime pour la Nouvelle-Calédonie.

Déchets marins

En fonction de leur fractionnement, les déchets plastiques touchent différents compartiments des écosystèmes et notamment les espèces qui les ingèrent. Si la Nouvelle-Calédonie n'apparaît pas particulièrement touchée par ce type de pollution à ce jour, cette dernière pourrait continuer à augmenter et doit être mieux évaluée.

Exploitation des substances actives

Des biomolécules actives ont été découvertes dans différents organismes marins prélevés en Nouvelle-Calédonie laissant entrevoir des perspectives futures de valorisation industrielle (cosmétique, pharmacologie, procédés industriels...). **Un potentiel de développement et de création de valeur ajoutée semble possible en matière d'activités de recherche, d'innovation et de production.**





La marine nationale patrouille à travers l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie à l'aide de navires et d'aéronefs pour des missions de surveillance et de suivi scientifique.

Énergies marines renouvelables


L'océan est une source majeure d'énergies propres (vent, vagues, courants, échanges thermiques). Toutefois, l'éloignement de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie des lieux de consommation ne permet pas, à moyen terme, d'imaginer des perspectives de développement de nouvelles filières d'énergies en mer dans cet espace. Des projets sont en revanche techniquement envisageables dans certaines parties des eaux sous compétence provinciale.

Surveillance et suivi de l'environnement

L'État assure actuellement l'essentiel de la surveillance de l'Espace maritime grâce aux moyens aériens et navals de la **Marine nationale**.

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie dispose de ***l'Amborella***, navire de vingt mètres dédié notamment à la surveillance et au suivi de l'environnement dans les îles Éloignées.

Compte tenu de l'étendue de l'Espace maritime, de la présence d'îlots dispersés et de la prévision d'augmentation des pressions, **ces efforts de surveillance et de suivi environnemental doivent être maintenus, consolidés, voire amplifiés, y compris par le recours aux nouvelles technologies.**



Les relevés scientifiques en plongée sont indispensables pour mieux connaître l'environnement marin, notamment la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes.

Recherche, innovation et formation

Quels que soient les milieux considérés, les lacunes de connaissances sont importantes dans l'Espace maritime, mais des efforts de recherche conséquents ont été réalisés au cours des trente dernières années, en particulier sur les milieux profonds et récifaux. **La valorisation des données biologiques déjà acquises constitue une priorité.**

L'absence de structuration et d'orientation locale de la recherche a longtemps prévalu en Nouvelle-Calédonie. La mise en place d'un accord de consortium **rapprochant et coordonnant les activités de tous les acteurs de la recherche** aidera à améliorer cette situation en assurant la mise en œuvre d'une stratégie, en cours de finalisation, déclinée sous forme d'un **projet scientifique partagé et mieux ancré aux réalités et préoccupations locales**. De plus, le développement de partenariats de nature

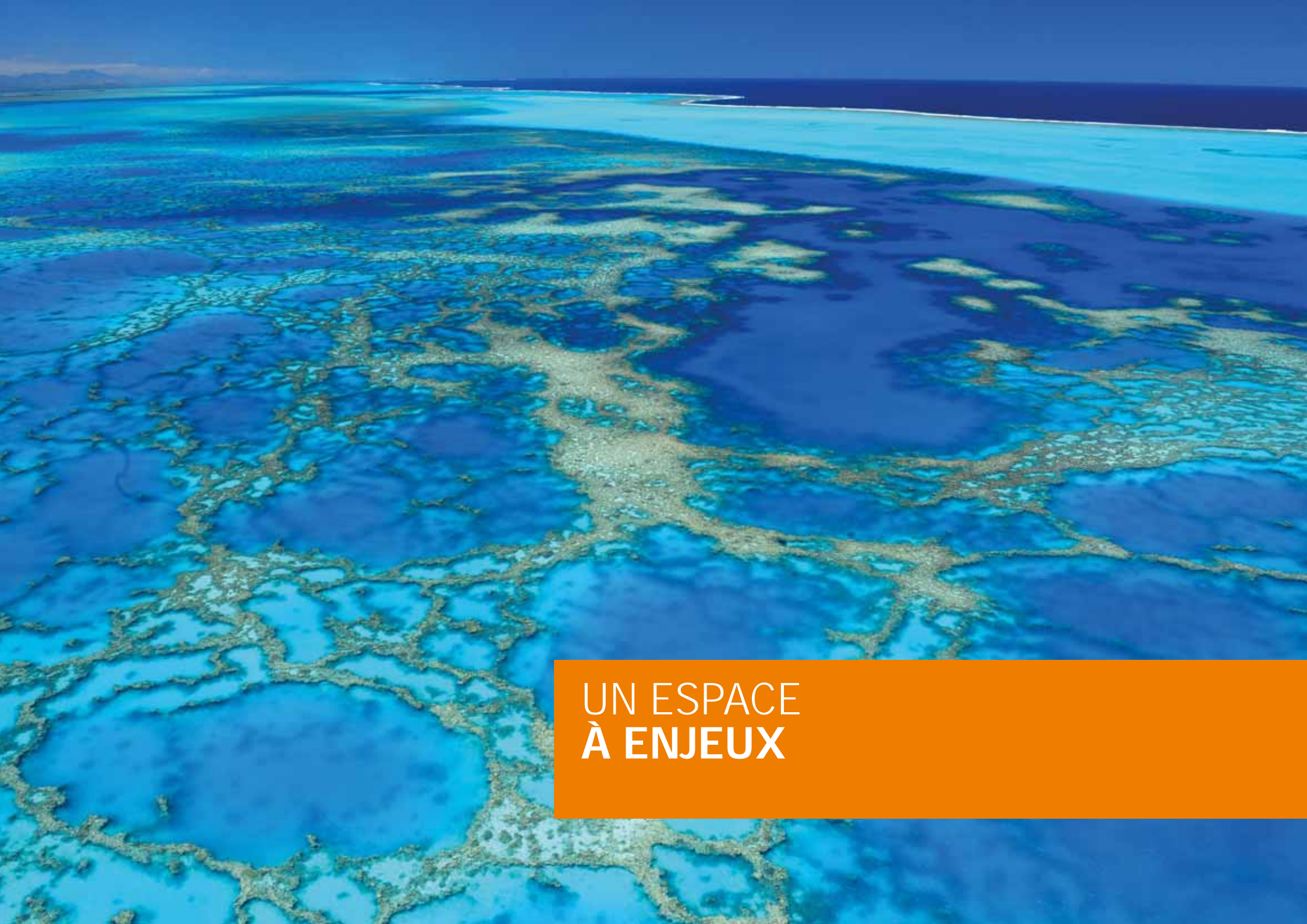
public-privé s'impose, notamment dans le domaine des géosciences, car les moyens à mettre en œuvre sont très importants.

L'ADECAL Technopôle récemment créée, ses centres technologiques et son incubateur, faciliteront la mise en œuvre d'un **continuum entre la recherche, le transfert et l'innovation au bénéfice de la création de nouvelles filières économiques locales**. De plus, les structures de pays d'ores et déjà existantes (ZoNéCo, GIP CEN...) auront un rôle capital à jouer en termes d'orientation et de stimulation dans l'acquisition de connaissances scientifiques, à l'interface entre la recherche et le développement.

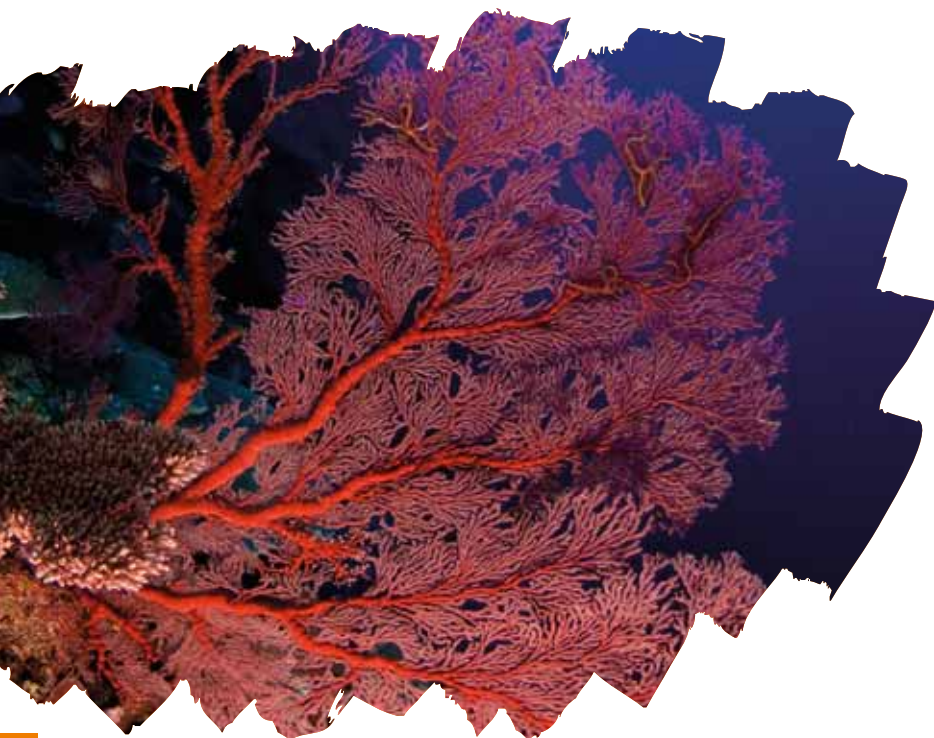
Des **filières de formation** aux métiers de la mer, de la recherche et des **biotechnologies**, devront accompagner le développement de ces activités afin notamment de capitaliser localement les savoir-faire.







UN ESPACE
À ENJEUX



LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE IDENTIFIÉS

L'analyse stratégique de l'Espace maritime, ainsi que la concertation menée autour de celle-ci et du projet de parc naturel, ont permis de **faire émerger des enjeux prioritaires dans le domaine de la conservation et du développement socio-économique**. Cette démarche a ainsi permis d'illustrer une **première vision croisée d'enjeux à l'échelle des écosystèmes ou dans certaines zones particulières**.

En profondeur

La diversité actuelle des **habitats profonds** et leur histoire géologique ont favorisé la **présence simultanée d'écosystèmes diversifiés et vulnérables, mais aussi de ressources de pêche et probablement d'hydrocarbures et de ressources minérales**.

En milieu marin, plus encore qu'en milieu terrestre, les conséquences de l'exploitation des ressources minières ou d'accidents d'exploitation des hydrocarbures peuvent être lourdes sur les écosystèmes et peuvent s'étendre sur de grandes distances en fonction des courants marins.

En raison de leur faible taux de renouvellement, les ressources de pêche profondes ne peuvent pas supporter des niveaux d'exploitation élevés. **La fragilité des ressources nécessite que l'activité soit bien suivie et encadrée**. La pêche au chalut provoque des dégâts souvent irréremédiables sur les écosystèmes des fonds sous-marins.

Le développement d'une exploitation d'hydrocarbures, voire de ressources minérales, dans les zones à forts enjeux de conservation et/ou de ressources biologiques exploitables génère de **véritables défis en matière de recherche, d'innovation et de responsabilité** de la Nouvelle-Calédonie au niveau international. Cette question se posera dans probablement au moins la moitié de l'Espace maritime. Des précautions devront donc être prises pour

prévenir les pressions potentielles et **assurer les conditions d'un développement durable** de ces activités, si les ressources sont confirmées et si leur exploitation est initiée.

Dans les milieux océaniques

Les écosystèmes pélagiques sont généralement pauvres mais tendent à être plus productifs autour de certains reliefs marins et dans le sud de la ZEE. **Une zone particulièrement riche et diversifiée est identifiée dans l'ouest de l'Espace maritime**, notamment autour de la chaîne des guyots de Lord Howe. Cette zone est également en partie exploitée par la **pêcherie palangrière**, qui enregistre ses meilleurs rendements en espèce cible dans la moitié ouest de la ZEE.

L'activité de pêche pélagique néocalédonienne se déploie essentiellement sur la moitié de la ZEE, de part et d'autre de la Grande Terre. **L'activité, bien encadrée, n'a aucun impact sur les habitats et exerce une pression limitée sur les ressources**



L'activité de pêche pélagique néo-calédonienne est pratiquée de part et d'autre de la Grande Terre.



pélagiques régionales. Des captures accidentelles de requins et parfois d'autres espèces emblématiques sont cependant encore observées, principalement dans l'ouest de la ZEE.



Dans les récifs coralliens

Dans les écosystèmes coralliens, la pêche déclarée présente des tonnages limités mais des activités illicites peuvent s'y développer dans un contexte de surveillance moins intense que dans les zones côtières. **Les faibles biomasses observées dans le milieu posent la question de la durabilité de l'exploitation**, même si les informations manquent actuellement sur le niveau réel d'exploitation, l'état et la répartition spatiale des ressources.

Des impacts sont observés sur les îles Éloignées de l'Espace maritime qui ont fait l'objet d'une exploitation antérieure ou font l'objet actuellement d'une fréquentation. Outre le **dérangement** des colonies d'oiseaux en période de nidification et la **dégradation des habitats**, les principaux impacts sont liés à l'introduction d'espèces animales et/ou végétales, souvent **invasives**, qui entraînent des déséquilibres sur les écosystèmes terrestres. Les principaux îlots concernés par les introductions d'espèces sont l'île de Surprise à d'Entrecasteaux, les îlots du mouillage et l'île Longue à Chesterfield, Walpole et Hunter. L'île Matthew est à ce jour relativement épargnée par ces introductions.

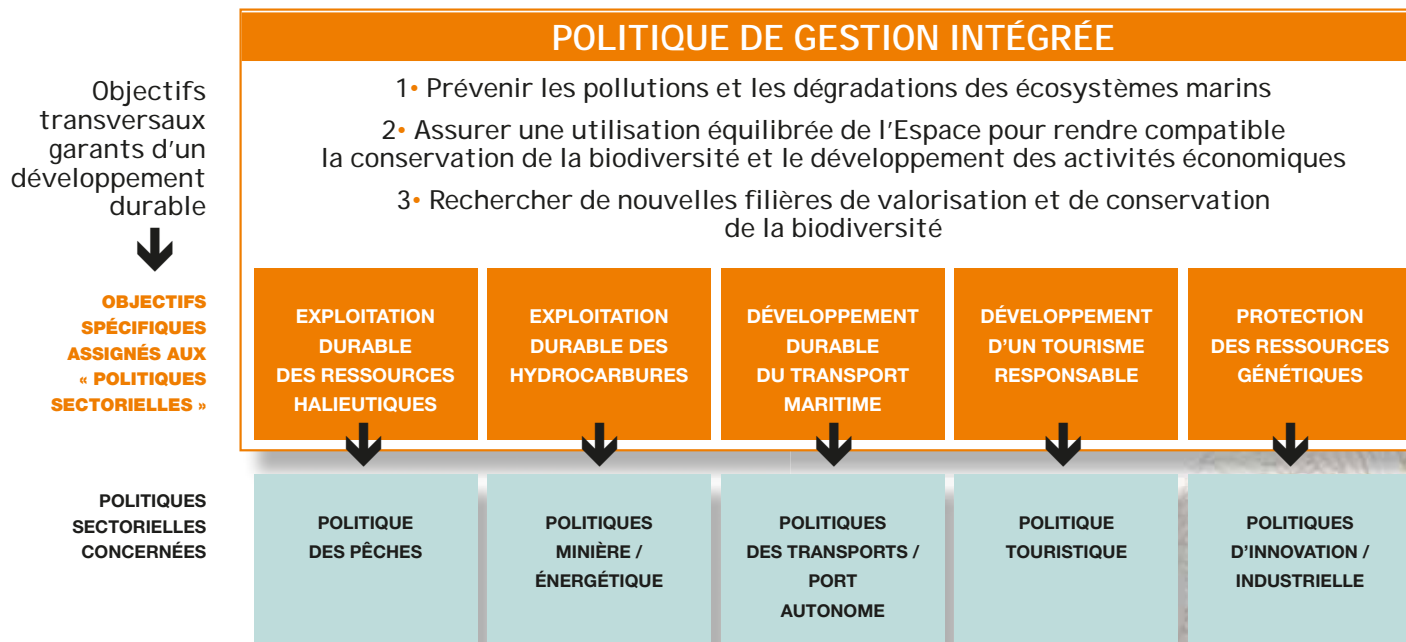
Enjeux transversaux

L'essor des activités humaines associé à la croissance démographique mondiale et régionale augmentent les risques pour l'environnement.

La première menace réside dans le **changement climatique** qui va affecter durablement la capacité de récupération des écosystèmes marins, en particulier ceux associés aux coraux.

Le **trafic maritime** est important et va continuer à s'accroître autour de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les risques associés, principalement le bruit, les pollutions et les risques d'accident, notamment dans les zones proches des récifs coralliens.

En fonction de leur fractionnement, les **déchets plastiques** affectent différentes composantes des écosystèmes et notamment les espèces qui les ingèrent. Il ne semble pas que cela soit actuellement un enjeu fort dans l'Espace maritime, mais il tend à croître à l'échelle mondiale et doit donc être pris en considération.



QU'EST-CE QUE LA GESTION INTÉGRÉE ?

La gestion intégrée des espaces marins se rapporte à l'aménagement et à l'utilisation durable des zones marines prenant en considération le développement économique et social, tout en sauvegardant les équilibres biologiques et écologiques fragiles.

Une « politique de gestion intégrée » n'est donc pas une politique classique par secteur (politique des pêches par exemple), mais recouvre plutôt un ensemble :

- d'objectifs transversaux garants d'une gestion à l'échelle des écosystèmes et d'un développement durable des activités maritimes,
- d'actions visant à assurer la bonne cohérence entre les objectifs sectoriels spécifiques (gestion des pêches, protection de la nature, exploitation des ressources minérales, lutte contre les pollutions...) et les objectifs de gestion attribués aux différents espaces marins.

Cette approche permet en outre de mutualiser les moyens de gestion.

VERS UNE POLITIQUE INTÉGRÉE

Des **politiques sectorielles** ont d'ores et déjà été mises en place (politique des pêches) ou se mettent en place (politique minière, politique de protection de l'environnement...).

Toutefois, différents arguments plaident en faveur d'un outil intégrateur, permettant de créer les conditions d'une véritable politique maritime et de concrétiser une dynamique cohérente à l'échelle de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie :

- L'existence de nombreuses zones présentant à la fois de forts enjeux de conservation et un intérêt important, actuel ou potentiel, pour le développement d'une ou plusieurs activités économiques.

- La dispersion de ces zones présentant des enjeux de développement durable dans l'ensemble de l'Espace maritime.
- Les connexions existant à large échelle au sein des écosystèmes, mais aussi les liens complexes existant entre les écosystèmes.
- L'espace de vie de certaines espèces vulnérables.
- La variabilité dans l'espace et dans le temps
 - de différents processus physiques ou biologiques,
 - de la présence de certaines ressources vivantes exploitées ou non.
- Les sources de pression diffuses, notamment

celles liées au changement climatique, au transport maritime ou aux déchets marins.

Le parc naturel à l'échelle de l'ensemble de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie vise à initier une dynamique de développement durable **adaptée aux enjeux environnementaux et sociétaux de cet espace**. Il a pour objectif la mise en place d'une **politique maritime intégrée** en Nouvelle-Calédonie, en cohérence avec les orientations **du Schéma d'aménagement et de développement Nouvelle-Calédonie 2025**.





UN ESPACE
PACIFIQUE



UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE POUR UNE GESTION RÉGIONALE INTÉGRÉE

Compte tenu des enjeux de gestion mis en évidence, **une gestion cohérente à l'échelle des écosystèmes, des habitats et espèces n'est possible qu'avec le développement de collaboration et le partage des objectifs de gestion avec les pays voisins.** Cette dimension régionale s'impose lorsqu'il s'agit par exemple d'espèces migratrices à très grande échelle (ex : baleines, tortues...). **Deux échelles d'intégration régionale s'avèrent ainsi pertinentes : la mer de Corail, la région Pacifique.**

Une cohérence à l'échelle de la mer de Corail

La cohérence des politiques de conservation et de développement doit tout d'abord être recherchée à l'échelle de la mer de Corail. Cet objectif peut être atteint par une dynamisation progressive du

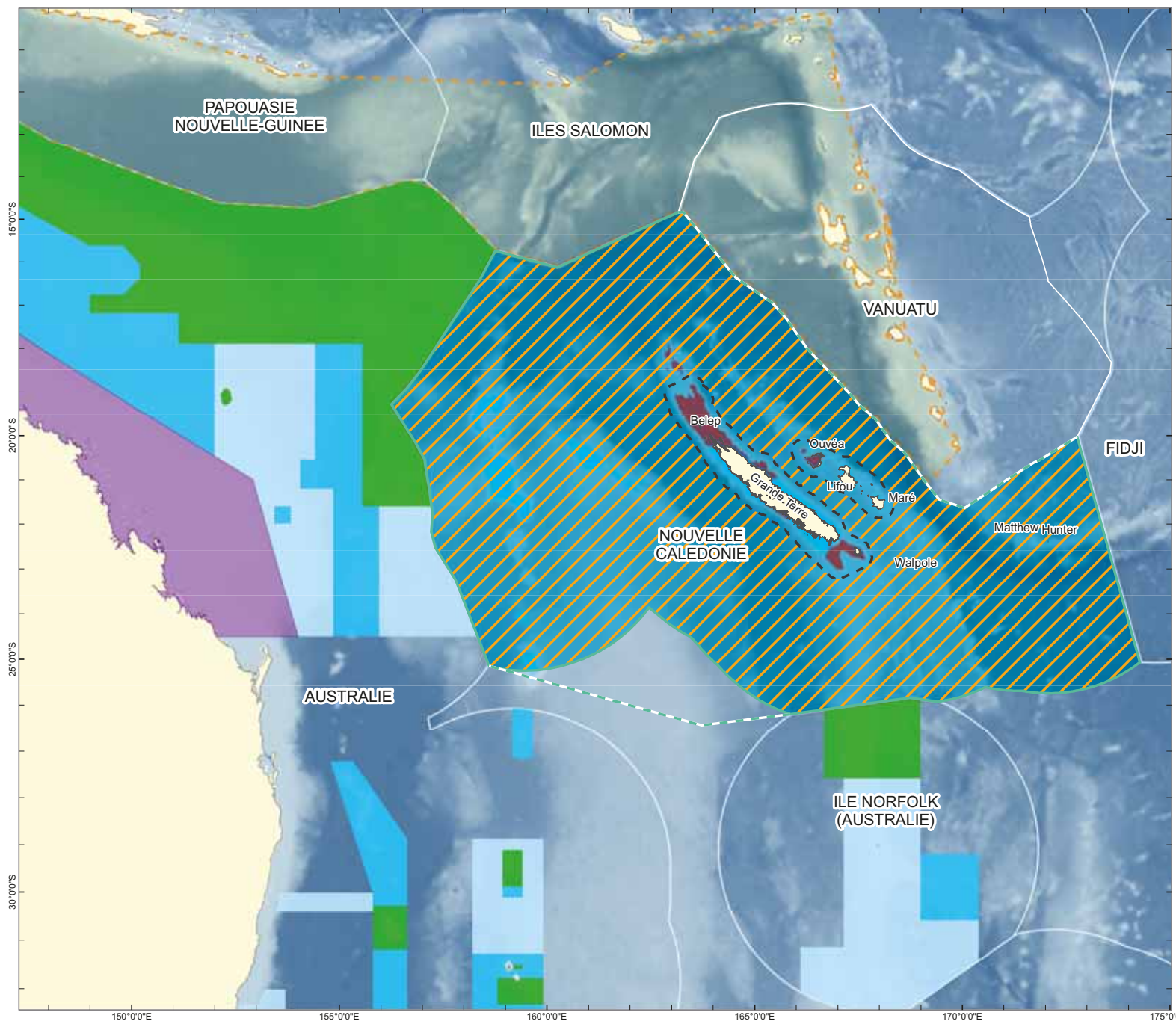
processus de coopération engagé avec l'Australie depuis mars 2010 dans le cadre de la « déclaration d'intention franco-australienne pour une gestion durable de la mer de Corail ».


L'objectif est **une concertation renforcée entre les processus de création et de gestion d'aires marines protégées engagés par l'Australie et par la Nouvelle-Calédonie** au sein de cet espace commun.

À moyen terme, il s'agira de partager ces actions avec les trois voisins : le Vanuatu, les îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. **Ce processus pourrait ainsi conduire au plus vaste espace marin du monde géré durablement**, de façon concertée et à une échelle cohérente au regard des écosystèmes concernés.

L'analyse du réseau d'aires marines protégées créé par l'Australie fin 2012, dans la mer de Corail et les espaces adjacents (zone est tempérée), fait apparaître des convergences en termes de zones et d'enjeux de gestion potentiels. Le processus de planification spatiale engagé en Nouvelle-Calédonie **recherchera une cohérence d'action**, tout en veillant à préserver un équilibre entre les différents enjeux de développement durable identifiés.

Intégration régionale





 Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie

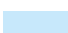
 Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Commonwealth Marine Reserve Network (Australie)


Catégories UICN

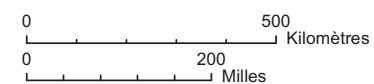
 II : Parc national

 IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces

 VI : Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles

 Parc marin de la Grande barrière de corail (Australie)

 Nord & est de la mer de Corail pour une approche transfrontalière globale à long terme



Sources des données : www.georep.nc, gouvernement australien, IHO, GEBCO, VLIZ, SHOM



Le *Pacific Oceanscape*, un espace de collaboration pour le développement durable dans lequel s'inscrivent la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires, au service des peuples du Pacifique d'aujourd'hui et de demain.

Une intégration renforcée dans les initiatives régionales

Le processus de gestion engagé par la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les perspectives de gestion concertée à l'échelle de la mer de Corail, constituent une contribution significative à la mise en œuvre des priorités définies dans la feuille de route du ***Pacific Oceanscape*** (*Paysages océaniques du Pacifique*), adoptée par les chefs d'État du Forum des îles du Pacifique en 2009 :

- Gestion intégrée des océans.
- Adaptation aux changements climatiques et environnementaux.
- Assurer le lien, le partage et l'apprentissage au sein des membres.

***Pacific Oceanscape* est le catalyseur de la politique régionale pour protéger, gérer et maintenir l'intégrité culturelle et naturelle de l'océan.** Cette initiative novatrice a pour but de créer les conditions d'un avenir sûr pour les États insulaires du Pacifique basé sur la conservation et la gestion des océans, un leadership fort et la coopération régionale. **L'ambition de *Pacific Oceanscape* est de permettre la protection de 40 millions de km² d'aires marines, soit 10 % de la surface de l'Océan.**

Ce processus alimente également les travaux du projet **PACIOCEA** (South Pacific Ocean Ecosystemic Analysis) piloté par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et l'Agence des aires marines protégées. Ce projet construit un outil d'aide à la décision pour une gestion adaptée des espaces marins du Pacifique central et occidental.

UNE VITRINE INTERNATIONALE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La création du parc naturel de la mer de Corail va contribuer au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie et lui apporter **une visibilité internationale** en illustrant une mise en œuvre concrète de **gestion à l'échelle des écosystèmes** (mode de gestion consacré par la Convention sur la diversité biologique, adoptée en 1992 lors du sommet de la Terre à Rio).

En particulier, cette création participe significativement à l'atteinte de l'objectif global de protéger, d'ici à 2020, au moins 10 % des zones marines sous juridiction, au moyen de réseaux écologiquement représentatifs d'aires protégées, reliés entre eux, gérés efficacement et équitablement (objectif n° 11 d'Aïchi).

À l'initiative de la Nouvelle-Calédonie en avril 2013, un an après le sommet *Rio+20*, a été organisé un sommet sur le développement durable de l'Océanie, **Océania 21**, avec l'**ambition de mettre en place une politique commune du développement durable dans le Pacifique**. Les prochaines rencontres **Océania 21** seront consacrées aux défis de la préservation et de l'exploitation durable de l'océan Pacifique. Dans ce contexte, la gestion intégrée de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie apportera une contribution significative. Enfin, la création du parc va permettre l'intégration de la Nouvelle-Calédonie au sein du réseau **Big Ocean**, regroupant les gestionnaires des plus grandes aires marines protégées du monde. Ce réseau a pour objectif d'améliorer la compréhension et la gestion des vastes aires marines protégées (supérieures à 100 000 km²).



Océania 21, conférence de presse à Paris: Anthony Lecren, Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Nicolas Hulot, Conseiller spécial du Président de la République pour la protection de la planète, Henry Puna, Premier Ministre des Îles Cook, Marcelino Pipite, Ministre du tourisme et du commerce du Vanuatu (de gauche à droite).





LE PARC NATUREL





UN PROJET
CONCERTÉ



LE LANCEMENT

Annoncée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Harold Martin, en août 2012 lors de la réunion annuelle du Forum des îles du Pacifique, la mise en œuvre de l'analyse stratégique de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a été officiellement lancée avec l'ensemble des acteurs néo-calédoniens concernés en novembre de la même année.

Elle a eu pour objet d'identifier les enjeux de protection et de développement durable du milieu marin et de proposer des scénarios de gestion. Cette analyse a concouru à la définition, par les acteurs néo-calédoniens du milieu marin, d'un projet de parc naturel de la mer de Corail. Ce dernier a été identifié comme outil principal de gestion de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

Dès le début, la concertation a été au cœur du projet. C'est en effet un point central qui a accompagné l'analyse stratégique et la démarche de création du parc naturel.

L'organisation

Afin de garantir la qualité de l'analyse, les services du gouvernement se sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre de ce projet, ainsi que différents partenaires techniques et scientifiques.

Ainsi, tout au long de la rédaction de la synthèse des connaissances réalisée par l'antenne Nouvelle-Calédonie de l'Agence des aires marines protégées, **près d'une cinquantaine d'experts** (chercheurs, naturalistes, passionnés de culture et d'histoire, techniciens d'administrations et d'associations partenaires...) **ont fourni des informations et ont participé à la validation des analyses, puis à la relecture.**

Des échanges ont en outre été organisés dans le cadre d'un **comité de concertation mobilisé** :

- À l'occasion de séances plénières réunissant l'ensemble des usagers et autres parties intéressées par le projet à différentes phases clés du processus.
- En comité technique, réunissant des représentants des quatre collèges correspondant aux différentes parties concernées : collectivités, secteur privé, société civile et institutions de recherche ou développement. Cette formation plus opérationnelle a été réunie régulièrement pour suivre et contribuer aux différentes étapes de rédaction de l'analyse stratégique.

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

Placée sous la tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'Agence des aires marines protégées est présente en métropole et dans les outre-mer. Dotée d'une antenne basée à Nouméa, l'Agence apporte un soutien technique et financier au gouvernement en matière de création et de gestion d'aires marines protégées dans le cadre d'un accord de partenariat. L'antenne Nouvelle-Calédonie a été sollicitée par le gouvernement pour conduire l'analyse stratégique et participer activement à la concertation autour du projet de parc.

www.aires-marines.fr

Les étapes

La mise en œuvre de l'analyse stratégique et du projet de parc qui en a découlé s'est organisée selon une alternance de travaux techniques et d'étapes de concertation.

Trois phases principales de concertation ont été organisées en séances plénières :

- Au lancement du processus (novembre 2012) : pour présenter les objectifs généraux du projet, la méthodologie, le programme de travail, et pour évaluer les modalités de contribution des parties prenantes.
- Au terme de la phase de synthèse des connaissances et d'identification des enjeux (décembre 2013).



- Au moment de la définition des grandes orientations de gestion du parc naturel et des propositions d'action, notamment la préparation du projet d'arrêté de création du parc (mars 2014).

Ces échanges réguliers ont permis de tenir informées les collectivités de la Nouvelle-Calédonie sur les avancées de l'étude sur un certain nombre de thématiques liées à des politiques relevant de leurs compétences (développement économique et environnement notamment).

Enfin, la concertation a reposé également sur les instances de gouvernance déjà en place, en particulier la Commission des ressources marines et le Comité consultatif de l'environnement. Ces instances ont été officiellement consultées dans le cadre de la préparation de l'arrêté de création du parc naturel de la mer de Corail.

LA CONCERTATION, CLÉ DE LA RÉUSSITE

La concertation vise à faire participer les acteurs à la construction du projet et à la décision finale. Il en est attendu à la fois une meilleure définition et une meilleure acceptation du projet.

Pour le public directement concerné par le projet, la concertation a été réalisée sous forme de réunions et de contributions. Elle repose sur une information la plus complète et objective possible et laisse la place au débat et à la recherche de solutions collectives. Le grand public a été tenu informé des grandes avancées du projet par voie de presse et autres relais d'information.

La concertation se poursuivra au sein du comité de gestion du parc.





LE PÉRIMÈTRE



LE PÉRIMÈTRE DU PARC

Compte tenu des enjeux de gestion identifiés dans le cadre de l'analyse stratégique, **le périmètre du parc retenu par l'arrêté de création du 23 avril 2014 correspond à l'ensemble de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.**

Pourquoi ce périmètre

En prenant en compte l'ensemble des composantes physiques, biologiques, sociales et économiques, le périmètre du parc naturel permettra de **mettre en place des mesures de gestion à différentes échelles pertinentes** et donc de répondre au mieux aux enjeux naturels et humains identifiés.

La dimension de l'espace de gestion sera ainsi **adaptée à la mise en place de la politique de gestion intégrée** car il va permettre de prendre en compte l'ensemble des problématiques de gestion qui sont sous compétence de la Nouvelle-Calédonie et d'assurer le lien avec les politiques menées par les provinces et les pays voisins.

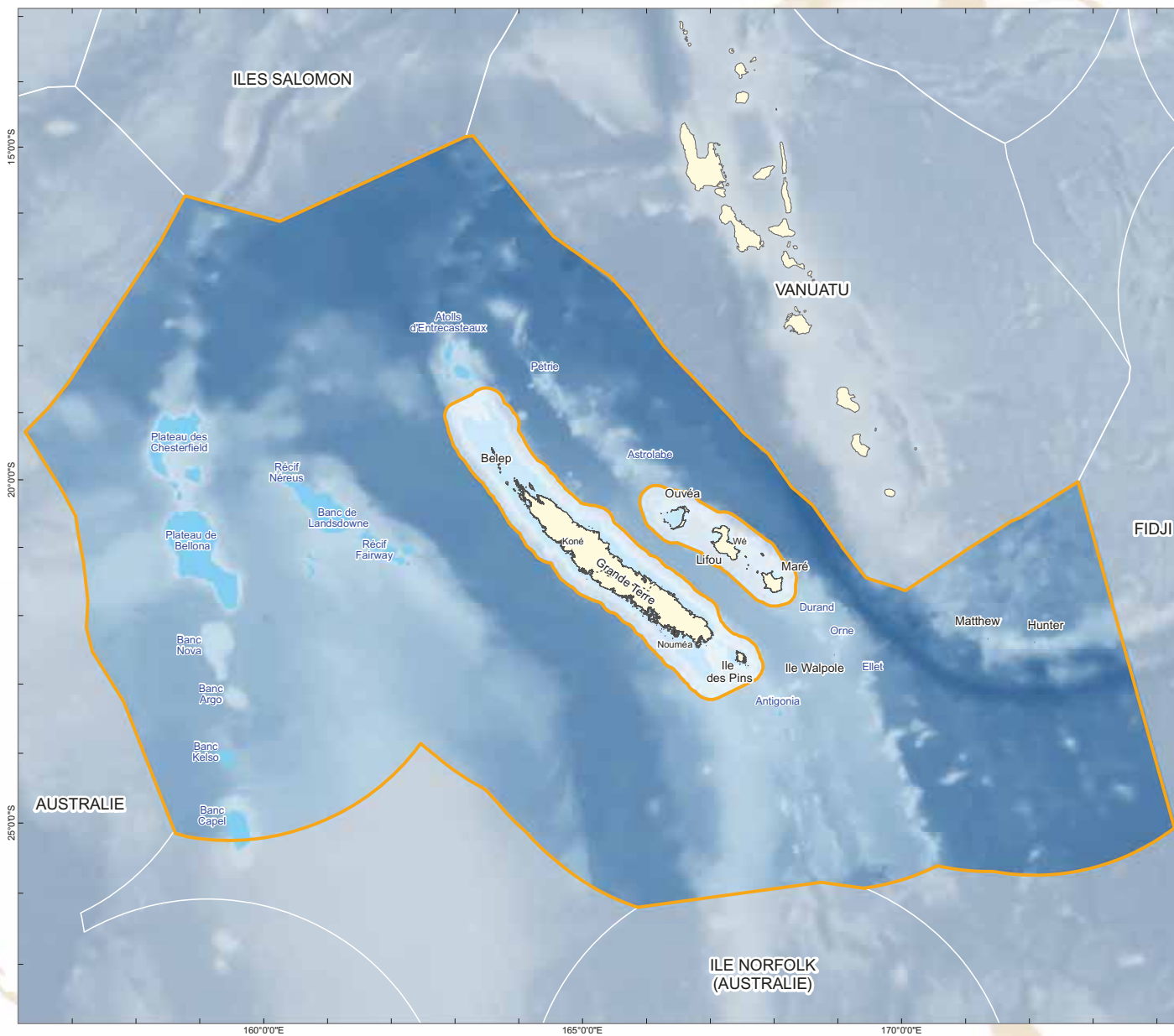
La cohérence du périmètre retenu :


- Cohérence avec l'objectif de disposer d'**un outil au service d'une politique intégrée à l'échelle de l'espace sous compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** : il va progressivement servir de catalyseur à la construction d'une vision globale et partagée des enjeux de protection de l'environnement et de développement durable des activités maritimes.
- Cohérence avec l'**objectif de conservation** des écosystèmes, des habitats et des espèces : il tient compte de leur emprise spatiale, de leur fonctionnement et de leur dynamique, notamment en vue d'assurer leur résilience face aux défis du changement climatique.
- Cohérence avec l'**objectif de développement durable des activités économiques présentes ou potentielles** : il tient compte des grands bassins d'activités économiques.
- Cohérence avec l'**objectif d'intégration régionale** : il est cohérent avec les outils de gestion mis en place par les pays voisins. Il contribue à la mise

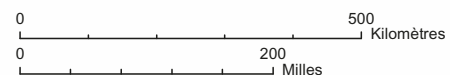


en œuvre des dynamiques régionales et internationales **et apporte une visibilité internationale à la Nouvelle-Calédonie.**

Le périmètre retenu est ainsi cohérent avec **les orientations de gestion** qui constituent la « feuille de route » du parc naturel.



 Périmètre du parc naturel de la mer de Corail



Sources des données : www.georep.nc, GEBCO, VLIZ, SHOM





LES ORIENTATIONS
DE GESTION



LES HUIT GRANDES ORIENTATIONS DE GESTION DU PARC

Le parc naturel a pour ambition de protéger l'environnement marin, d'œuvrer au maintien des services rendus à l'homme par les différents écosystèmes présents dans le périmètre du parc et de contribuer au développement raisonné des activités maritimes.


Les grandes orientations de gestion découlent du diagnostic des enjeux réalisé lors de l'analyse stratégique et traduisent un objectif de cohérence. Elles recouvrent les cibles de gestion à atteindre grâce à la gestion concertée du parc naturel. Fixées par l'arrêté de création, ces orientations constituent **la feuille de route** du parc naturel à long terme. Elles structureront le plan de gestion et seront traduites en actions annuelles.

L'ordre de présentation de ces orientations ne témoigne pas d'une hiérarchie. Chacune d'entre elles doit être considérée d'une importance équivalente dans le fonctionnement du parc naturel.

Au nombre de huit, ces orientations déclinent trois principales finalités justifiant la mise en place du parc naturel :

- mettre l'homme au cœur du projet de parc,
- créer les conditions d'un développement durable,
- permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable.





Mettre l'homme au cœur du projet de parc

ORIENTATION : mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

ORIENTATION : sensibiliser les néo-calédoniens aux enjeux de gestion de l'Espace maritime et en faire connaître les richesses.

Permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable

ORIENTATION : contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains.

ORIENTATION : contribuer au rayonnement, à l'intégration régionale et à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin.

Créer les conditions d'un développement durable

ORIENTATION : protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc.

ORIENTATION : conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages.

ORIENTATION : améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations, la capitalisation et la valorisation des données.

ORIENTATION : s'appuyer sur la visibilité internationale du parc naturel et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion.



METTRE L'HOMME AU CŒUR DU PROJET DE PARC



ORIENTATION

Mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les activités humaines vont se développer dans l'Espace maritime quel que soit le scénario de prospective retenu. Cet accroissement risque de provoquer des interactions entre les activités humaines et d'augmenter les pressions sur les écosystèmes. Le parc naturel offre la possibilité de créer un espace de dialogue entre les acteurs et permet de définir collectivement les conditions d'un développement durable des activités maritimes. La mise en place du parc naturel, la plus grande aire marine protégée française à ce jour, passe par une gouvernance à la fois visionnaire, participative et responsable. **Il témoigne de la volonté et de la continuité d'action des autorités et acteurs concernés en matière de protection de l'environnement marin et de développement durable.**

L'Espace maritime est un vaste territoire, essentiellement marin mais ponctué par les îles Éloignées, géré par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ce territoire est mitoyen des eaux territoriales gérées par la province Sud, la province Nord et la province des îles Loyauté.

Dans tous les sites qui constituent le bien en série inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les provinces et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont mis en place des comités de gestion impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Des mesures réglementaires sont en place pour préserver le patrimoine naturel et encadrer le développement des activités humaines, tant par l'application de la politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie que par la création de zones protégées :

- Définition d'une zone d'interdiction du chalutage et du dragage profonds ; moratoire sur l'utilisation de tels engins dans l'ensemble de l'Espace maritime ;
- Création d'une réserve naturelle et de réserves intégrales aux atolls d'Entrecasteaux, site inscrit au patrimoine mondial ;
- Interdiction de la pêche des requins ;
- Réglementation de la pêche des tortues marines ;
- Mise en place d'un sanctuaire baleinier.



Une réunion du comité de concertation technique du projet de parc naturel. Cette assemblée peut être considérée comme une préfiguration du comité de gestion.

PISTES D'ACTION

- > **Adopter une approche intégrée de la gestion** en créant un cadre de concertation - le comité de gestion - permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux de gestion et des acteurs, dans une perspective de développement durable.
- > **Doter le parc naturel d'un comité de gestion** chargé de l'élaboration du plan de gestion, du suivi de sa mise en œuvre et de son évaluation. Ce comité de gestion est informé et consulté pour avis sur tout sujet en lien avec la gestion durable du parc.
- > **Favoriser une gestion participative**, en associant, au sein d'un comité de gestion, l'ensemble des acteurs: institutions publiques, acteurs socioprofessionnels, représentants de la société civile et des autorités coutumières.
- > **Partager avec le public** les informations relatives au parc naturel et à sa gestion.

CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT



ORIENTATION

Protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc.

CONTEXTE ET ENJEUX

La diversité actuelle des habitats et leur histoire géologique ont favorisé la présence d'**écosystèmes exceptionnellement diversifiés** mais souvent vulnérables, ainsi que la présence de **ressources vivantes** (thons, vivaneaux, poissons ou invertébrés récifaux...) ou **non vivantes** (hydrocarbures et minéralisations) présentant un fort enjeu de développement pour la Nouvelle-Calédonie.

La **présence simultanée de ressources exploitables et d'écosystèmes riches et fragiles** dans certaines zones identifiées ou restant à identifier, constitue un **enjeu de développement durable du parc naturel** à prendre dès à présent en considération dans le cadre de la politique de gestion intégrée.

Les îles Éloignées de l'Espace maritime sont **des zones très importantes de reproduction pour les oiseaux et tortues** dont les habitats ont été fortement dégradés par les usages passés (exploitation des phosphates et chasse à la baleine). La fréquentation passée a également favorisé l'introduction d'espèces envahissantes qui modifient les fragiles équilibres écologiques. Dans l'avenir, la fréquentation de ces sites, potentiels produits touristiques pour les croisières à thèmes environnementaux ou scientifiques, devra être maîtrisée afin d'**éviter de nouvelles dégradations**.

L'Espace maritime constitue un **corridor** pour **de nombreuses espèces migratrices** qui le traversent ou viennent y accomplir une partie de leur cycle de vie.

Les pressions liées à des menaces globales (changement climatique, déchets) **et à des activités locales** (transport, tourisme) **vont augmenter et risquent d'affecter durablement les écosystèmes marins de l'Espace maritime**.

Les Îles Éloignées sont le **reflet des phases successives de colonisation des îles du Pacifique** par l'homme : par les peuples *lapita* à l'ère préhistorique, puis les peuples polynésiens et mélanésiens, et, à partir du XVIII^e siècle, par les populations d'origine européenne (avec l'essor de la marine à voile, de la chasse à la baleine, de l'exploitation des phosphates et en raison de la Seconde Guerre mondiale). Ces **patrimoines culturels et historiques** sont identifiés, mais encore mal connus.

PISTES D'ACTION

- > **Établir un réseau cohérent d'aires marines protégées** permettant de protéger les zones écologiques fonctionnelles importantes, incluant une partie de tous les habitats de chaque écosystème, en veillant à maintenir un équilibre avec les possibilités de développements économiques.
- > **Mettre en place une réglementation** garantissant les conditions d'un développement durable des activités d'exploration et d'exploitation des ressources potentielles en hydrocarbures et minérales. Consolider la réglementation pour les autres activités (tourisme, pêche).
- > **Poursuivre les efforts visant à conforter l'existence d'une activité de pêche palangrière.** Limiter au maximum les dommages de la pêche sur l'environnement, miser sur la qualité des produits et mettre en œuvre des mesures permettant d'optimiser les rendements en espèces cibles et de minimiser le taux de captures des espèces vulnérables non ciblées tout en maximisant leurs chances de survie en cas de capture.
- > **Poursuivre ou mettre en œuvre un programme de prévention et d'éradication des espèces invasives** (animales et végétales) sur les îlots concernés.
- > **Favoriser la promotion d'un accès contrôlé et limité aux îles Éloignées,** strictement encadré et suivi, considérant le nouvel attrait de ces îles pour le tourisme et les impacts observés en lien avec les fréquentations humaines passées.
- > **Adopter un cadre de gestion adapté au caractère quasiment vierge des habitats** et peuplements des récifs de Pétrie et de l'Astrolabe, qui leur confère un enjeu de protection hors du commun.
- > **Prendre en compte les menaces globales** afin de favoriser la résilience des écosystèmes et leurs impacts lors de définition des mesures de gestion.
- > Approfondir les connaissances sur la **fréquentation humaine** de l'Espace maritime, les vestiges et épaves qui y sont liés, par des études archéologiques et anthropologiques plus poussées. Poursuivre le travail de **dépollution** des épaves de la Seconde Guerre mondiale.



CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT



ORIENTATION

Conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages.

CONTEXTE ET ENJEUX

L'État assure l'essentiel de la surveillance de l'Espace maritime grâce aux moyens aériens et navals de la marine nationale. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dispose d'un moyen à la mer, l'*Amborella*, pour la surveillance et le suivi de l'environnement. Plusieurs missions annuelles sont effectuées sur les îles Éloignées.

La réglementation internationale MARPOL (acronyme de l'anglais Marine Pollution pour pollution marine) et les initiatives régionales telles que le plan régional du Pacifique pour l'intervention face aux pollutions marines (PACPLAN- Pacific Islands Regional Marine Spill Contingency Plan) fournissent les éléments permettant de se préparer et de développer des moyens d'intervention.

Compte tenu de la superficie importante de l'Espace maritime, la pression financière de surveillance et de suivi ramenée au nombre d'habitants est défavorable pour la Nouvelle-Calédonie.

L'impact environnemental de la surveillance est à prendre en considération, afin de mettre en adéquation les actions et moyens de suivi et de surveillance avec l'importance des enjeux.



Évaluation du nombre de tortues venant pondre sur l'île de Huon, dans les atolls d'Entrecasteaux, par comptage des traces laissées dans le sable.



PISTES D'ACTION

- > Considérant l'étendue de l'Espace maritime, la présence d'îlots dispersés et la prévision d'augmentation des pressions, **les efforts de surveillance et de suivi environnemental doivent être consolidés et amplifiés.**
- > Le faible ratio entre les ressources disponibles à l'échelle d'un territoire tel que la Nouvelle-Calédonie et les superficies à surveiller ou à mieux connaître, invite à **une mutualisation des moyens à l'échelle internationale** et à la recherche de nouvelles sources de financement.
- > **La collaboration en matière de surveillance avec les armements locaux** doit être poursuivie de même que la généralisation des suivis VMS à l'ensemble des navires professionnels opérant dans l'Espace maritime.
- > **Le recours aux nouvelles technologies de surveillance** (satellites haute résolution par exemple) doit faire l'objet d'évaluations et d'expérimentations régulières afin d'améliorer et d'optimiser la mobilisation des moyens aériens et navals.
- > La méconnaissance de l'état de certaines ressources halieutiques nécessite de **mettre en place un suivi de leur stock et de leur exploitation**, notamment pour les invertébrés des récifs coralliens et pour les vivaneaux profonds.
- > **La pérennisation des observations embarquées** de la pêche palangrière pélagique est essentielle pour obtenir des informations sur les espèces non valorisées (rejets) et sur les espèces vulnérables (requins, tortues, mammifères marins, oiseaux).



CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT



ORIENTATION

Améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations, la capitalisation et la valorisation des données.

CONTEXTE ET ENJEUX

En raison de l'étendue concernée, du faible taux d'activité et de la difficulté d'accès à certains milieux, les écosystèmes, les ressources potentielles, les activités et leurs impacts sont **globalement peu connus** dans l'Espace maritime.

Il existe une bonne connaissance générale des espèces, mais la connaissance des communautés profondes est faible, notamment leur répartition au sein de l'Espace maritime, et **il n'y a aucune connaissance au-delà de - 2 000 m** et dans les habitats à forte pente. Il existe des potentialités en ressources minérales liées au contexte géologique et physique qui sont très mal évaluées en raison d'un degré d'exploration quasi nul.

Dans le milieu pélagique, **l'acquisition de connaissances apparaît comme une condition nécessaire à l'existence d'une activité soutenable, notamment sur le plan écologique.** Le programme d'observateurs embarqués sur les navires de pêche apporte des informations importantes sur les pressions de l'activité sur les espèces non ciblées.

Les connaissances de l'Espace maritime sont finalement limitées et hétérogènes. **Localement, très peu, voire aucun inventaire n'a été réalisé.**

Échantillon de roche présentant un épais encroûtement ferro-magnésien.



PISTES D'ACTION

- > **Capitaliser les informations existantes** et réaliser des analyses complémentaires pour les valoriser.
- > **Soutenir la recherche scientifique** afin de favoriser l'acquisition de nouvelles données, permettant de mieux appréhender:
 - le milieu physique, notamment la bathymétrie, les masses d'eau et le sous-sol,
 - les habitats profonds, notamment dans les zones pentues,
 - le potentiel en hydrocarbures et minéralisations, notamment dans les bassins sédimentaires et les zones volcaniques,
 - les compartiments de l'écosystème pélagique (phytoplancton, zooplancton, necton) et les liens qu'ils entretiennent,
 - la biologie et l'écologie (habitats préférentiels) des espèces cibles et accessoires, ainsi que des espèces d'intérêt particulier,
 - l'évaluation de l'état des stocks et de l'impact de la pêche sur ces espèces.
- > **Encourager les acquisitions de données** par les navires transitant dans la ZEE et poursuivre la démarche de valorisation de ces données.
- > **Maintenir un niveau suffisant d'observations embarquées** qui apparaissent comme le meilleur moyen d'obtenir des informations sur les espèces non valorisées (rejets) et sur les espèces d'intérêt particulier (tortues, requins, mammifères marins, oiseaux). Un taux d'observation de l'activité d'environ 8 à 10% de l'effort de pêche devrait être maintenu.
- > **Favoriser un rapprochement du secteur des pêches et de la recherche scientifique**, afin d'améliorer les connaissances, notamment en affinant les stratégies d'échantillonnage.
- > **Inciter l'exploration en proposant une réglementation minière attractive** mais garante des meilleures pratiques en matière de préservation de l'environnement.
- > En milieu récifo-lagonaire, **réaliser des inventaires de la faune marine** dans les secteurs qui n'ont pas encore été étudiés (priorité 1) ou peu étudiés (priorité 2).
- > **Identifier des zones fonctionnelles sous-marines** (zones de reproduction, zones de mise bas) dans les zones exploitées (priorité 1) et dans les autres zones (priorité 2).
- > **Améliorer les connaissances sur les connectivités des espèces récifales** et les schémas de migration de la mégafaune.



Suivi ornithologique à Chesterfield. Dans de nombreux domaines, l'acquisition de nouvelles données et la valorisation de données anciennes constituent d'importants chantiers pour le parc naturel.

METTRE L'HOMME AU CŒUR DU PROJET DE PARC



ORIENTATION

Sensibiliser les néo-calédoniens aux enjeux de gestion de l'Espace maritime et en faire connaître les richesses.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le lien à la mer est essentiel dans la culture et l'identité des communautés du Pacifique, notamment chez les mélanésiens. Un foncier maritime existe dans la culture kanak et certaines îles de l'Espace maritime sont utilisées de manière coutumière. De façon générale, pour les néo-calédoniens, **la mer est une source d'usages diversifiés, de richesses économique et environnementale**. Ils sont sensibles à la préservation de leur environnement et ont la volonté de préserver le milieu pour perpétuer les interactions homme/océan et garantir la transmission d'un héritage naturel. Toutefois, en raison de l'éloignement des sites et du caractère très océanique de l'Espace maritime, **l'appropriation de ce territoire et de ses richesses par les néo-calédoniens est à ce jour embryonnaire**.



PISTES D'ACTION

- > La sensibilisation des néo-calédoniens aux richesses de l'Espace maritime doit les amener à s'appropriier ces grands espaces qui ne sont que très peu présents aujourd'hui dans l'imaginaire collectif, contrairement aux zones côtières.
- > Dans le prolongement de la synthèse des connaissances réalisée dans le cadre de l'analyse stratégique, **les informations disponibles doivent être mises à disposition du public** sous des formes attractives et adaptées, en portant une attention suffisante à la vulgarisation scientifique et technique.
- > Le parc naturel offre aux acteurs du milieu maritime **un espace de dialogue – le comité de gestion –** leur permettant de **partager leurs connaissances, leurs visions et leurs besoins respectifs**. Une meilleure compréhension des différentes natures d'enjeux, environnementaux et socio-économiques, par l'ensemble des acteurs participant au comité de gestion, va rendre possible la **construction d'une vision partagée et dynamique des enjeux de gestion** de cet espace, dans une perspective de développement durable.



CONTRIBUER AUX DYNAMIQUES RÉGIONALE ET



ORIENTATION

Contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains.

CONTEXTE ET ENJEUX

L'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie est en très grande partie situé dans la mer de Corail, qu'elle partage avec l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Vanuatu.

Bien qu'encore partiellement connue, la mer de Corail constitue une **entité biogéographique cohérente** au sein de laquelle de nombreux processus physiques et biologiques apparaissent interconnectés, parfois sur de très grandes distances.

La Nouvelle-Calédonie abrite de nombreuses espèces à large espace de vie, ou migratrices, dont la gestion et la préservation doivent être appréhendées à **une échelle plus large** que celle de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. La mer de Corail apparaît donc comme l'échelle appropriée à cet égard.

La Nouvelle-Calédonie et l'Australie se sont engagées depuis mars 2010 dans un processus de coopération par la signature de la « **déclaration d'intention franco-australienne pour une gestion durable de la mer de Corail** ».

L'objectif est une **concertation renforcée** entre les processus de création et de gestion d'aires marines protégées engagés par l'Australie et par la Nouvelle-Calédonie au sein de cet espace partagé. Il s'agit également d'étendre cette concertation aux autres états riverains. Au-delà de la Nouvelle-Calédonie, des **liens traditionnels** existent dans la culture mélanésienne avec certaines îles de l'Espace maritime. Ces liens, qui perdurent, doivent être pris en considération dans le cadre des travaux d'élaboration du plan de gestion du parc naturel.

INTERNATIONALE

Une ophiure posée sur une gorgone.



Tortue et fous, grands voyageurs au sein des écosystèmes de la mer de Corail.

PISTES D'ACTION

- > **Mise en œuvre avec l'Australie de projets transfrontaliers** de partage, de compilation et d'analyse de données existantes, en complément de nouvelles campagnes d'acquisition de données, notamment sur les milieux profonds et récifo-lagonaires.
- > **Intégrer progressivement les trois autres pays situés en partie dans la mer de Corail** à ce processus de coopération (Vanuatu, îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- > **Rechercher la cohérence des objectifs de gestion** dans l'ensemble des eaux composant la mer de Corail.
- > **S'appuyer sur la visibilité du parc naturel néo-calédonien au sein de la mer de Corail** pour améliorer la connaissance et la gestion de cet espace partagé en participant aux initiatives de gestion durable à l'échelle régionale (*Pacific Oceanscape*, projet PACIOCEA) ou internationale (réseau *Big Ocean* des gestionnaires de très grandes aires marines protégées) et en s'alimentant de leurs résultats ou expériences.
- > **Intégrer la dimension coutumière régionale** dans le cadre de la collaboration avec les états voisins pour une gestion concertée de la mer de Corail, afin que la définition de certaines mesures de gestion de l'Espace maritime puisse donner écho aux enjeux coutumiers identifiés.

CONTRIBUER AUX DYNAMIQUES RÉGIONALE ET



ORIENTATION

Contribuer au rayonnement, à l'intégration régionale et à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin.

CONTEXTE ET ENJEUX

La **dimension supranationale** de diverses problématiques de gestion a fait l'objet de plusieurs initiatives régionales dans les domaines des pêches (Commission thonière régionale, Agence des pêches du Forum, division pêche du Secrétariat de la commission du Pacifique/CPS), de l'environnement (Programme régional océanique de l'environnement), des ressources minérales (CPS)... La Nouvelle-Calédonie est partenaire de ces initiatives, selon diverses modalités. Ce qui lui a permis de construire des liens solides avec les pays voisins.

La Nouvelle-Calédonie est membre associé du Forum des îles de Pacifique et cherche à accroître son rayonnement dans le concert des états insulaires du Pacifique. Grâce au parc naturel, la Nouvelle-Calédonie se dote d'**un outil lui permettant de prendre résolument part aux différentes initiatives** qui ont vu le jour dans la région en vue d'une gestion durable des espaces marins du Pacifique, au premier rang desquels figure la feuille de route *Pacific Oceanscape* adoptée par les chefs d'État du Forum en 2009.

La création du parc apporte une visibilité internationale à la Nouvelle-Calédonie en constituant **un exemple de mise en œuvre concrète du principe de gestion à l'échelle des écosystèmes** (un principe consacré par la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 lors du sommet de la Terre à Rio).

En particulier, elle contribue à l'atteinte de l'objectif global de protéger, d'ici à 2020, au moins 10 % des zones marines sous juridiction, au moyen de réseaux écologiquement représentatifs d'aires protégées, reliés entre eux, gérés efficacement et équitablement (objectif n° 11 d'Aichi). Ceci permet à la Nouvelle-Calédonie **de dépasser, à son échelle, les objectifs fixés et à la France d'avoir, aux plans national et international, une contribution significative dans l'atteinte de cet objectif**, grâce à ses outremer.

La Nouvelle-Calédonie participe enfin, par son expérience, à la mise en œuvre du dispositif de **gouvernance des océans**, voulu par la déclaration finale du sommet de la terre *Rio+20*.



PISTES D'ACTION

- > **Permettre à la Nouvelle-Calédonie de rejoindre les pays du Pacifique** qui ont mis en place une politique volontariste de protection des océans.
- > **Contribuer significativement aux travaux du projet PACIOCEA** dont l'objectif est d'apporter un éclairage sur les enjeux de gestion à l'échelle du Pacifique central et occidental en vue de la mise en œuvre concrète de la feuille de route *Pacific Oceanscape*.
- > **Dynamiser d'autres initiatives bilatérales** dans lesquelles est impliquée la Nouvelle-Calédonie (Accord de jumelage conclu avec les Îles Cook pour la création et la gestion d'aires marines protégées).
- > Servir l'objectif général de **gestion des espèces migratrices et des ressources thonières** partagées, notamment via la participation aux travaux de la Commission thonière régionale.
- > **Organiser les prochaines rencontres Oceania 21** sur le thème des défis de la préservation et de l'exploitation durable de l'océan Pacifique.
- > **Intégrer le réseau Big Ocean**, regroupant les gestionnaires des plus grandes aires marines protégées du monde dont l'objectif est d'améliorer la compréhension et la gestion des vastes aires marines protégées (supérieures à 100 000 km²).

Signature d'un accord de coopération pour la création et la gestion d'aires marines protégées entre Anthony Lecren, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et Kévin Hiro, représentant les Îles Cook, lors du congrès international des aires marines protégées. (Marseille, 2013)

CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT



ORIENTATION

S'appuyer sur la visibilité internationale du parc naturel et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion.

CONTEXTE ET ENJEUX

Des initiatives sont en cours pour faciliter les échanges d'expérience entre gestionnaires. On peut citer notamment le réseau *Big Ocean* qui regroupe les pays gestionnaires de très grandes Aires marines protégées (AMP) de plus de 100 000 km². **Huit des neuf plus grandes AMP du monde sont situées dans l'océan Pacifique.**

Parmi les grands enjeux liés à la gestion des grandes AMP, les premiers retours d'expérience identifient différents points communs :

- la sécurisation de moyens adaptés à la mise en œuvre effective des mesures de gestion,
- la surveillance et la mise en application de la réglementation,
- la mobilisation des compétences pour assurer la gestion,
- les difficultés liées à l'acquisition, la capitalisation et l'utilisation des données et informations pertinentes aux différentes échelles.

Les moyens alloués à la gestion (connaissance, suivi, surveillance...) sont actuellement importants, mais ils doivent être accrus. En effet, compte tenu de l'étendue de l'Espace maritime, du niveau actuel de connaissance, de la présence d'îlots dispersés et de la prévision d'augmentation des pressions, les besoins non satisfaits ou les améliorations envisagées nécessitent **d'augmenter et d'optimiser les ressources** allouées à la gestion de ce vaste espace.

Toutefois, les besoins financiers au regard des capacités d'un territoire de 250 000 habitants sont défavorables à la Nouvelle-Calédonie, invitant à **une mutualisation des moyens à l'échelle internationale et à la recherche de nouvelles sources de financement.**

L'Amborella, navire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mouillé devant l'île Huon au coucher du soleil.



PISTES D'ACTION

- > **Accompagner la mise en place du plan de gestion du parc d'un plan d'affaires** qui liera les objectifs de gestion, les capacités à mobiliser et les coûts associés. Ce plan doit s'appuyer sur une stratégie permettant de garantir la couverture des besoins de gestion sur le long terme.
- > **S'appuyer sur la dynamique créée à l'échelle de la mer de Corail** pour rechercher de nouveaux partenariats financiers locaux, nationaux ou internationaux, publics et privés, permettant de développer la mise en œuvre de mesures de gestion de ces espaces marins.
- > **Mobiliser les ressources et mutualiser les capacités**, ainsi que les informations, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, de la mer de Corail et du Pacifique central et occidental.
- > **Poursuivre les efforts de coordination, les opérations conjointes et toutes autres modalités de coopération** permettant d'optimiser l'allocation des moyens et de développer la solidarité avec les États voisins disposant de ressources encore plus limitées.
- > **Générer un niveau élevé d'intérêt du public**, qui à son tour peut amener des partenaires financiers à investir dans le site.







LE COMITÉ DE GESTION



COMPOSITION DU COMITÉ DE GESTION

Préfigurée par la composition du « comité de concertation » mis en place dans le cadre de l'analyse stratégique, la composition du comité de gestion est élaborée de telle sorte que **l'ensemble des parties prenantes**, c'est-à-dire des acteurs concernés par l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, **trouve sa place** dans les discussions et participe à la mise en œuvre et la gestion du parc. Le comité de gestion est formé de quatre « collèges » ou groupes d'acteurs :

- les acteurs **institutionnels**,
- les acteurs **coutumiers**,
- les acteurs **socioprofessionnels**,
- les acteurs de la **société civile**.

Le comité de gestion peut également comprendre des **personnalités qualifiées** dans les matières relevant du comité. Il est en outre ouvert à une **représentation régionale et internationale** avec avis consultatif.

Le comité de gestion a ainsi l'ambition de constituer une sorte de « parlement de la mer » au sein duquel l'ensemble des intérêts peuvent s'exprimer et être débattus en vue de trouver des voies concertées de développement durable adaptées au contexte de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

Les membres sont désignés pour une durée de 5 ans, par décision conjointe du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et du président du gouvernement.

Le comité de gestion est **coprésidé** par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ou son représentant et par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant.

Le nautilus endémique
de Nouvelle-Calédonie
(*N. macomphalus*),
emblème du pays.

ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT

Le plan de gestion, colonne vertébrale du parc

Le comité de gestion est chargé d'élaborer et de proposer le plan de gestion intégrée du parc. Il émet également, après son adoption, des avis sur la mise en œuvre de ce plan de gestion et son évaluation. À cette fin, le plan de gestion sera accompagné d'un tableau de bord qui constituera le dispositif d'évaluation de l'efficacité des actions engagées.

Le plan de gestion est établi en veillant à la cohérence des actions menées et des moyens consacrés par l'État, les collectivités et d'autres organismes qui contribuent à la gestion du parc, et en respectant les orientations de gestion définies. Une fois finalisé, **le plan de gestion est présenté pour approbation au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois ans** à compter de l'adoption de l'arrêté de création du parc, le 23 avril 2014.



Avis

Le comité de gestion est informé et consulté pour avis **sur tout sujet en lien avec la gestion durable du parc.**

Fonctionnement

Tout avis du comité de gestion doit faire l'objet d'un consensus entre les membres présents : l'avis est réputé rendu en l'absence d'objection formelle d'un

ou plusieurs membres. En cas de désaccord au sein du comité, la question est soumise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et au président du gouvernement.

Le comité de gestion établit lui-même les autres modalités de son fonctionnement.

Le comité de gestion crée, si besoin, des **groupes de travail** qui lui rendent compte de leurs débats. Le secrétariat du comité de gestion est assuré par les Affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie.





ANNEXES



Glossaire

Biomasse (p. 22) :

Masse totale des organismes vivants mesurée dans une population ou pour une unité de surface (milieu terrestre) ou de volume (milieu marin).

Écosystème (p. 15) :

En écologie, un écosystème est l'ensemble formé par une communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, hydrologique, climatique, etc. (ou biotope).

El Niño–Southern Oscillation (ENSO) (p. 16) :

Le terme désigne le phénomène climatique particulier, différent du climat usuel, qui se caractérise par des températures anormalement élevées de l'eau dans la partie est de l'océan Pacifique Sud. Il a été relié à un cycle de variation de la pression atmosphérique globale entre l'est et l'ouest du Pacifique que l'on nomme l'oscillation australe.

Eaux intérieures (p. 10) :

Désignent les eaux situées entre la côte et la ligne de base de la mer territoriale. Sauf disposition contraire, la ligne de base correspond, pour une île, à la laisse de basse mer le long du rivage et à la limite extérieure du récif pour une île bordée d'un récif ou pour un atoll.

Eaux territoriales (ou mer territoriale) (p. 10) :

Désigne la partie de mer côtière sur laquelle s'étend la souveraineté d'un État côtier. Elle s'étend à l'espace aérien au-dessus de la mer territoriale, ainsi qu'au fond de cette mer et à son sous-sol. Sa largeur maximale est fixée internationalement à 12 milles marins (22 km) à partir de la ligne de base.

Fosse de subduction (p. 17) :

Grande dépression sous-marine résultant de l'enfoncement d'une plaque tectonique sous une autre. La fosse atteint 7,9 km de profondeur en Nouvelle-Calédonie. La plus profonde (11 km) se situe au sud de la Fosse des Mariannes.

Géodiversité (p. 17) :

Ce concept intègre la diversité géologique (roches, minéraux, fossiles), géomorphologique (formes du relief) et pédologique (sols), ainsi que l'ensemble des processus dynamiques qui les génère.

Gondwana (p. 17) :

Le Gondwana est l'ancien super-continent qui réunissait l'Amérique du sud, l'Antarctique, l'Afrique, l'Inde, l'Australie et Zealandia. Il était lui-même issu de la dislocation de la Pangée, qui rassemblait l'ensemble des terres émergées.

Guano (p. 34) :

Nom donné aux excréments des oiseaux marins. Riche en composés nitrates, il peut être utilisé en tant qu'engrais.

Mahi-mahi (p. 25) :

Nom utilisé dans le Pacifique pour désigner la dorade Coryphène *Coryphaena hippurus*

Micronecton (p. 22) :

Le necton (par opposition au plancton) correspond à un ensemble d'organismes marins qui peut se déplacer contre les courants. Le micronecton comprend les organismes dont la taille est comprise entre 2 et 20 cm.

Organismes détritivores (p. 30) :

Les détritivores sont des êtres vivants, essentiellement des bactéries, champignons et invertébrés, qui se nourrissent de débris animaux, végétaux ou fongiques.

Patrimoine culturel (p. 34) :

Ensemble des biens matériels (sites archéologiques, architecture, aménagements, objets d'arts, instruments de musique, etc.) ou immatériels (coutumes, savoir-faire, mythes, petits métiers, etc.) ayant une importance artistique ou historique pour un groupe d'individus et transmis de génération en génération.

Pêche palangrière (p. 25) :

Pêche pratiquée à l'aide de lignes auxquelles sont fixées des séries d'hameçons (1 000 à 2 000 pour les navires de Nouvelle-Calédonie).

Production primaire (p. 22) :

à la base de la chaîne alimentaire, elle désigne la production de matière organique végétale par l'ensemble des organismes photosynthétiques (producteurs primaires).

Souveraineté maritime (p. 36) :

Désigne le droit exclusif d'un état d'exercer une autorité politique sur ses eaux territoriales et sa Zone économique exclusive (ZEE). La disparition de récifs, d'îles ou îlots éloignés des côtes peut se traduire par une diminution de la surface sur laquelle un état exerce sa souveraineté maritime.

Zealandia (p. 21) :

Plus grand continent immergé du monde, il s'étend de la Nouvelle-Calédonie à la Nouvelle-Zélande. Il est issu de la fragmentation du supercontinent Gondwana et s'est détaché de l'Australie il y a environ 100 millions d'années. La majeure partie de ce continent est aujourd'hui immergée sous l'océan Pacifique.

ZEE (p. 10) :

D'après le droit de la mer, une Zone Économique Exclusive est l'espace marin sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend, à partir de la ligne de base de l'État, jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum.

Crédits photos

- **Laurent BALLESTA / L'œil d'Andromède** : p.4, p.18, p.72, p.85
- **François BOCKEL / Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** : p.51 (haut)
- **IRD / Jean-Michel BORÉ** : p.10 (découpe), p.36, p.39 (les deux), p.48 (bandeau horizontal), p.56 (bandeau horizontal), p.60 (bandeau horizontal), p.64 (bandeau et découpe), p.65, p.66, p.73 (droite), p.75 (bas)
- **Stuart CHAPE** : p.50
- **Éric CLUA / CPS-CRISP** : p.26, p.78
- **Collection du musée de Nouvelle-Calédonie / Eric DELL ERBA** : p.79 (gauche)
- **Martial DOSDANE / Province Sud** : couverture, p.9, p.13 (droite), p.21, p.28, p.37 (droite), p.38, p.41, p.70
- **Lionel GARDES / Agence des aires marines protégées** : p.34, p.42 (bandeau horizontal), p.68, p.69 (bas)
- **Claire GARRIGUE / Opération Cétacés** : p.32
- **Julie GOURVES / Agence des aires marines protégées** : p.79 (droite)
- **Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** : p.13 (haut gauche), p.25 (haut), p.30 (bas), p.43 (haut), p.56 (découpe), p.61, p.71, p.73 (gauche), p.77 (droite), p.81 (les deux), p.83
- **Benjamin GUICHARD / Agence des aires marines protégées** : p.64 (droite)
- **Grégory LASNES / Biocénose marine SARL / Agence des aires marines protégées** : p.43 (bas)
- **Pierre LARUE** : p.10 (bandeau horizontal), p.12-13 (bandeaux verticaux), p.30 (haut)
- **Pierre LARUE / Fortunes de mer calédoniennes** : p.35 (les deux)
- **Anne LITTAYE / Agence des aires marines protégées** : p.57, p.84 (les deux)
- **Marine Nationale** : p.12 (gauche)
- **Franck MAZEAS** : p.16 (bandeau horizontal)

- **Agnès POIRET / Agence des aires marines protégées** : p.47, p.48 (découpe), p.67, p.69 (haut), p.74
- **Martin RAVANAT / Tieti diving** : p.44, p.63, p.80
- **Société calédonienne d'ornithologie** : p.51 (bas)
- **Fadio / IRD-Ifremer / Marc TAQUET** : p.25 (bas)
- **IRD-CNRS / Thibaut VERGOZ** : p.37 (gauche)
- **Thomas VIGNAUD** : p.3, p.12 (droite), p.13 (bas gauche), p.15, p.16 (découpe), p.22, p.42 (découpe), p.59, p.60 (découpe), p.75 (haut), p.76, p.77 (gauche), p.87

CRÉDITS ILLUSTRATIONS :

- **Catherine GEOFFRAY, Lionel GARDES / Agence des aires marines protégées** : p.17, p.31
- **Les Nouvelles calédoniennes** : p.71 (bas)
- **Reproduction de l'œuvre « Destin commun » de Jean-Pierre LALUBIN** : p.55

CRÉDITS TRAMES :

Les trames sont inspirées des photos de :

Trame « gorgone » (exemple p.6) :

- **IRD / Jean-Michel BORÉ.**

Trame « oiseaux » (exemple p.18) :

- **IRD / Jean-Michel BORÉ.**

Trames « poissons » :

- **Éric CLUA / CPS-CRISP** (exemple p.20),
- **Fadio / IRD-Ifremer / Marc TAQUET** (exemple p.35).

DOCUMENT :

Ont participé à l'élaboration de ce document :

- **Studio graphique : Dynamo+**
- **Imprimeur : Graphoprint, Nouvelle-Calédonie**

Remerciements

A l'antenne Nouvelle-Calédonie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, pour le soutien technique et financier apporté à la synthèse des connaissances de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et à la création du parc naturel :

Lionel Gardes, Catherine Geoffroy, Antonin Hubert, Aude Loisier, Emmanuel Tessier, Yanick Yokohama avec l'appui du pôle géomatique de l'Agence des aires marines protégées.

Au groupe projet, pour son implication dans la concertation du projet de parc et sa contribution à l'élaboration du présent ouvrage :

- Gouvernement de Nouvelle-Calédonie : Anthony Lecren, Guy Solal
- Dir. des affaires maritimes : Régis Etaix-Bonnin, Christophe Fonfreyde, Mikael Quimbert
- Dir. des technologies et des services de l'information : Damien Buisson
- Dir. de l'industrie, des mines et de l'énergie : Julien Collot, Didier Le Moine, Bernard Robineau
- Service de la coopération régionale et des relations extérieures : François Bockel, Anne-Claire Goarant
- Service de l'aménagement et de la planification : Frédéric Guillard
- Agence des aires marines protégées : Lionel Gardes, Emmanuel Tessier
- ADECAL programme ZoNeCo : Manuel Ducrocq, Pierrick Rouillard
- The Pew charitable trusts : Christophe Chevillon, François Devinck
- Conservation International : Jean-Christophe Lefeuvre

Aux nombreux partenaires impliqués dans le projet, pour leurs contributions multiples à la rédaction et à la qualité de la synthèse des connaissances de l'analyse stratégique :

- Aquarium des lagons : Richard Farman
- Bertrand Richer de Forges
- Centre national de la recherche scientifique : Henri Weimerskirch
- Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation : Nic Bax, Piers Dunstan, Denise Hardesty, Chris Wilcox
- Conservation International : Jean-François Butaud, Ralf Schroers
- Fonds mondial pour la nature / WWF : Théa Jacob
- Fortunes de mer calédoniennes : Pierre Larue, Alain Le Breüs
- Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie : Pierre Labrosse
- Institut de recherche pour le développement : Serge Andréfouët, Sophie Cravatte, Cécile Debitus, Pascal Dumas, Sylvie Fiat, Michel Kulbicki, Pierre-Yves Le Meur, Marc Léopold, Christophe Menkès, Claude Payri, Laurent Vigliola
- Institut français pour l'exploitation de la mer : Martin Patriat
- Muséum national d'histoire naturelle : Sarah Samadi
- Opération Cétacés : Claire Garrigue
- Programme régional océanien de l'environnement : Paul Anderson
- Secrétariat de la Communauté du Pacifique : Valérie Allain
- Société calédonienne d'ornithologie : Julien Baudat-Franceschi

Aux membres du comité de concertation

technique pour leur participation active à la création du parc : ADECAL, Agence des aires marines protégées, Agence Kenua, Association pour la sauvegarde de la nature néo-calédonienne, congrès de la Nouvelle-Calédonie, Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie, Conservation International, État, Fédération des pêcheurs hauturiers, Fonds mondial pour la nature, Institut de recherche pour le développement, Institut français pour l'exploitation de la mer, The Pew charitable trusts, province des Iles Loyauté, province Nord, province Sud, Secrétariat général de la communauté du Pacifique, Sénat coutumier, Société calédonienne d'ornithologie, Syndicat des activités nautiques et touristiques de Nouvelle-Calédonie, Université de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi qu'à l'ensemble des institutions, des représentants du secteur privé et de la société civile, qui ont participé à la validation des grandes étapes de la création du parc à l'occasion **des réunions plénières**.

Au Secrétariat général de la communauté du Pacifique, à l'Université de la Nouvelle-Calédonie et à l'Institut de recherche pour le développement pour avoir accueilli les réunions plénières de concertation.

Coordination du document : Agnès Poiret, Lionel Gardes

Iconographie : Julie Gourvès

Relecture : Régine Daniel

Annoncée en 2012 par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la réalisation d'une analyse des enjeux de gestion de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a abouti, le 23 avril 2014, à la création du parc naturel de la mer de Corail. Cette création permettra la mise en place d'une politique de gestion intégrée à la hauteur des richesses exceptionnelles que recèlent les eaux et les fonds marins de la Nouvelle-Calédonie.

Le présent livret synthétise les principales conclusions issues de l'analyse des connaissances scientifiques et techniques disponibles à l'échelle de l'Espace maritime. Il décrit également l'outil mis en place - son périmètre, ses orientations de gestion et son comité de gestion - pour répondre aux enjeux environnementaux, socioéconomiques et politiques.

Ce document accompagne l'acte de naissance du parc naturel de la mer de Corail, plus grande aire marine protégée française (avec 1 291 000 km²). Cette initiative fait suite à l'inscription d'un ensemble de sites représentatifs de la diversité des lagons de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO et à l'établissement de nombreuses aires marines protégées dans les eaux provinciales.

Cette création ambitieuse témoigne du rôle moteur de la Nouvelle-Calédonie sur la scène internationale pour protéger la biodiversité marine, favoriser le développement durable des activités maritimes et apporte une contribution importante à la mise en œuvre des orientations du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025.

www.gouv.nc

www.affmar.gouv.nc

www.aires-marines.fr



CONSERVATION
INTERNATIONAL

